Plan Stratégique National de la PAC post 2020

DIAGNOSTIC REGIONAL Région Nouvelle-Aquitaine





ELEMENTS DE CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

L'un des objectifs initiaux de la PAC est « d'assurer un niveau de vie équitable aux populations agricoles par un relèvement du revenu des agriculteurs » (en comparaison avec celui perçu par le reste de la population).

Régulièrement repris d'une réforme à l'autre, il est en bonne place tant dans les récents résultats de la consultation auprès de l'ensemble des concitoyens de l'UE, que dans le projet de la Commission ou les Amendements de Compromis du Parlement.

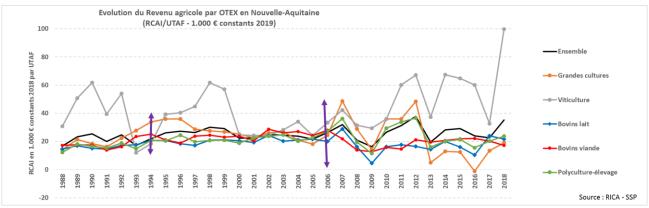
Afin de le soutenir, la question du développement de la résilience des exploitations s'affirme au fil des mises en œuvre de la PAC.

En région Nouvelle-Aquitaine, le revenu des exploitations se caractérise par :

- Une grande hétérogénéité selon les orientations technico-économiques (OTEX)
- Une volatilité forte pour certaines OTEX

Les systèmes allaitants souffrent de revenu (RCAI) structurellement bas :

(Ex : moyenne de 16 800 € en euros courants par UTANS avant charges sociales en système bovin viande). Le secteur de la production de céréales et oléo-protéagineux affiche des revenus moyens faibles (moyenne de 19 400 € / UTANS avant charges sociales, avec un maximum de 45 700 € en 2012 et un minimum de -1 000 € en2016), en lien avec une forte volatilité des marchés depuis la crise de 2007 et 2008, sans moyen pour amortir



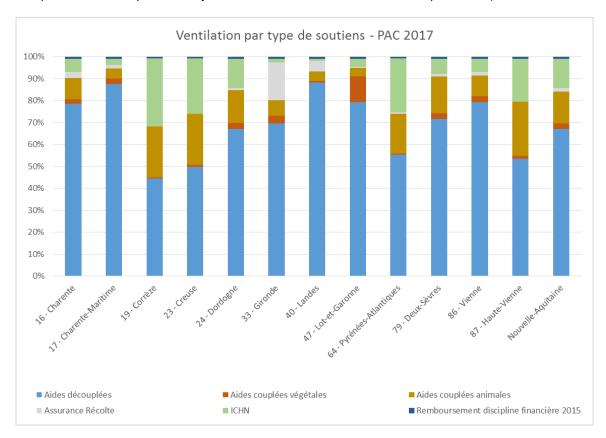
les fluctuations depuis l'abandon des outils de régulation depuis le début des années 90.)





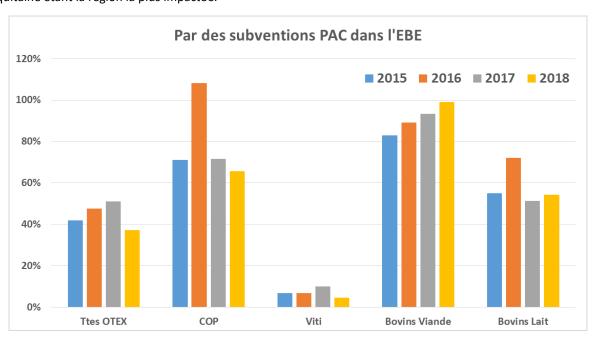
Un poids important des aides PAC :

Là aussi avec une forte variabilité selon les OTEX et de fait selon la conjoncture (sauf pour les systèmes herbivores dont les prix de ventes ne permettent jamais de couvrir l'ensemble des coûts de production).



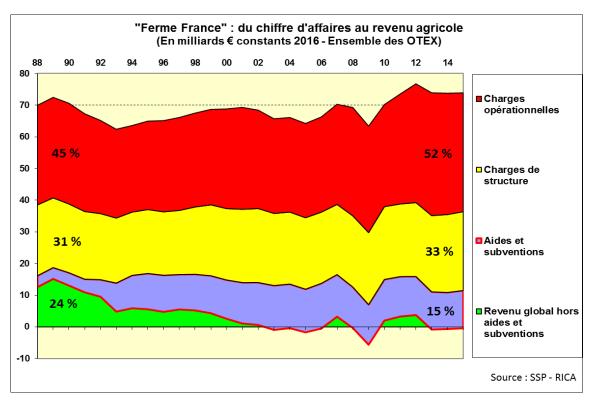
Une ventilation des soutiens différente d'un département à l'autre selon la prédominance des orientations technico économiques :

Les ICHN peuvent représenter jusqu'à plus de 30 % des versements annuels (Corrèze). Elles constituent un soutien majeur dans les zones d'élevage. La révision des zones défavorisées est à prendre en compte, Nouvelle-Aquitaine étant la région la plus impactée.



Un revenu négatif sans les soutiens de la PAC

Depuis la réforme de 1992 instituant un alignement progressif des prix sur les cours mondiaux et le passage à un soutien direct au revenu, ce dernier, hors subvention, ne cesse de se dégrader et passe régulièrement en zone négative depuis le début des années 2000.

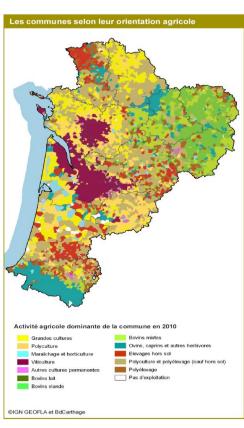


Résilience des exploitations :

Une diversification des ateliers de production reconnue mais à affirmer toujours plus, des outils de gestion des risques qui montent en puissance...

L'agriculture de la région Nouvelle-Aquitaine est très diversifiée, la grande majorité des productions rencontrées en France étant représentées sur le territoire régional. Ce trait est également observé au sein de bon nombre d'exploitations qui conduisent plusieurs ateliers de production. Cette conformation offre aux structures agricoles des amortisseurs en cas de crise sectorielle (sanitaire / conjoncture de marché / climatique /...).

Toutefois, face à la multiplication des aléas, notamment climatiques sur les dernières années, les exploitations développent des outils de gestion de risque. D'une part, au travers d'adaptations techniques (biosécurité, filets para grêles en production arboricole, développement de l'autonomie fourragère et protéique, capacités d'abreuvement en élevage, ...), d'autre part, via des dispositifs assurantiels : entre les campagnes PAC 2017 et 2018, le nombre de bénéficiaires des aides à l'assurance récolte a progressé de 26 % et le montant de subvention (lié aux montants des primes d'assurance contractées) s'apprécie de 42 %.



INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Gestion des risques:

Pour soutenir la résilience des exploitations agricoles dans un contexte de changement climatique et de transition agro-écologique, un travail spécifique est mené en Nouvelle Aquitaine sur la question de l'assurance.

Les exploitations sont largement incitées à souscrire à une assurance récolte (en particulier pour les plantations pérennes comme la vigne).

Une réflexion est également en cours dans le cadre du Projet « territoire d'innovation » VITIREV pour construire avec certaines coopératives un système assurantiel visant à sécuriser le changement de pratique agro-écologique des exploitations. Cette expérimentation sera rapidement élargie à d'autres productions.

Garantie sur premières pertes d'un portefeuille

La Région Nouvelle-Aquitaine porte un fonds de garantie sur les premières pertes d'un portefeuille. Les prêts ATERNA concernent des projets d'investissement ou de développement des exploitations et sont souscrits à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles. Les prêts ALTERNA peuvent financer du besoin en fonds de roulement dans le cadre d'un projet d'investissement.

Diversification des sources de revenu

La résilience des exploitations est soutenue par l'accompagnement d'atelier de transformation à la ferme et de projets de méthanisation à la ferme ou d'agrivoltaïsme.

Par ailleurs, la recherche de valeur ajoutée est fortement développée grâce à un soutien accru à l'Agriculture Biologique, à la Certification de Haute Valeur Environnementale ainsi qu'aux productions sous signe d'identification de la qualité et de l'origine.

Protection contre les risques climatiques gel/grêle en viticulture et arboriculture

Face aux événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, la Région accompagne les projets d'investissements permettant de protéger les cultures arboricoles et viticoles des risques de grêle et de gel en incitant les exploitants agricoles à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au risque climatique

Identification des besoins:

OS-A « Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire »

Besoins nationaux

A.1 Soutenir des revenus agricoles viables et stables

- Garantir et stabiliser les revenus des agriculteurs sur une période suffisante pour leur permettre de mieux vivre, d'investir et d'innover.
- Assurer un niveau de vie équitable de la population agricole par rapport au reste de la société et entre agriculteurs.
- Amoindrir les disparités de revenus entre filières et territoires, avec une attention particulière aux territoires les plus fragiles.
- Assurer le maintien d'une production, de la valeur produite, et de l'emploi agricole sur l'ensemble des territoires, notamment en anticipant les évolutions de la demande et en s'y adaptant.
- Renforcer le soutien aux systèmes présentant de fortes externalités positives non prises en compte par le marché, afin d'inciter les exploitants à orienter leurs pratiques tout en soutenant leurs revenus (notamment le pastoralisme et le sylvopastoralisme)
- Encourager la diversification des activités des exploitations, complémentaires à l'activité principale, en intégrant l'ensemble des activités dans une stratégie globale d'exploitation et de territoire (ressources, débouchés, mutualisation, circularité, etc.).
- Eviter la captation de certaines aides destinées aux agriculteurs par d'autres acteurs du « système » agricole au sens large.

A.2 Renforcer le capital humain en agriculture

- Développer la formation et le conseil pour augmenter la capacité des exploitants à optimiser leurs systèmes, à consolider leur résilience, à mieux s'adapter aux aléas, à réduire leur dépendance à certains intrants, à s'approprier les innovations technologiques et organisationnelles existantes et à choisir les outils de gestion des risques les plus adaptés à leur situation.
- Créer des cadres propices à l'expérimentation dans les exploitations en sécurisant la prise de risque individuelle, en soutenant des outils collectifs (pépinière entreprise) et l'animation de collectifs entre pairs.
- Diffuser à l'ensemble des exploitations les innovations développées dans les exploitations les plus résilientes.
- Favoriser l'emploi agricole permanent et les solutions collectives permettant de maximiser le potentiel d'emplois lié à l'agriculture.

 Créer des réserves de substitution pour sécuriser la production et donc le revenu.

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

 Compenser les surcouts liés à la pente par la mise en place de soutiens spécifiques pour stabiliser les revenus des exploitations de montage.

OS-A « Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

A.3 Augmenter la résilience des exploitations pour mieux prévenir les risques

- Inciter à la mise en place de systèmes plus résilients en reconnaissant la diversité des modèles (pluriactivité, diversification, changements de pratiques, économies en intrants, autonomie notamment fourragère), et en encourageant la coopération entre filières, à l'échelle des exploitations et des territoires.
- Renforcer la prévention dans le domaine sanitaire en soutenant les investissements en biosécurité et en encourageant les mesures de lutte précoce.
- Soutenir les investissements de protection contre les risques climatiques (innovations variétales, filets paragrêles, protection contre le gel, systèmes d'irrigation, dispositifs de stockage, etc.).
- Maintenir des outils de régulation des marchés efficaces et réactifs et des filets de sécurité dans l'OCM au niveau européen, notamment pour se prémunir de la volatilité des marchés internationaux.

Rémunérer les services apportés par l'agriculture (paysages, haies, bord de cours d'eau, surfaces en herbe, zones de captages...).

A.4 Conforter la gestion des risques et favoriser la diffusion des outils de couverture

- Mieux couvrir les exploitations face aux aléas climatiques et sanitaires en favorisant le développement des différents outils de gestion des risques et en les articulant mieux entre eux.
- Mieux prendre en compte les risques de marché, notamment par une meilleure anticipation des crises et une mobilisation plus rapide des mesures de gestion de crises de l'OCM.
- Promouvoir une culture accrue de la gestion des risques et accompagner les agriculteurs dans l'élaboration d'une stratégie d'entreprise tournée vers la réduction des risques *ex ante*.
- Encourager la couverture des risques de prix, notamment à travers la contractualisation et l'usage des marchés à terme, en fonction des filières.



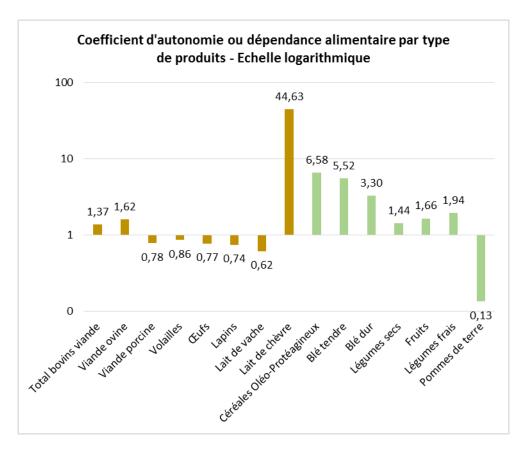






Autonomie alimentaire du territoire :

Avec une grande diversité de production, la région Nouvelle-Aquitaine affiche des volumes de productions végétales supérieurs aux besoins de la population sauf sur le secteur spécifique des pommes de terre. A l'inverse, elle est dépendante des apports extérieurs pour toutes les productions animales mis à part en viandes ovines ou bovines et en lait de chèvre.

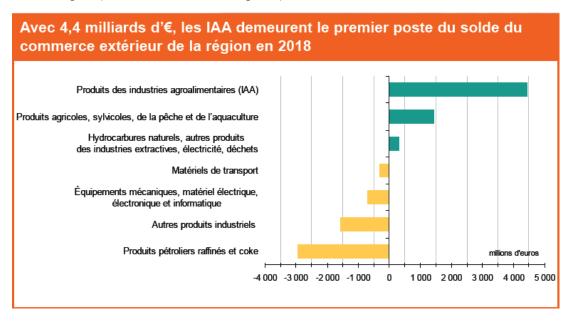






Dynamique export et position sur les marchés :

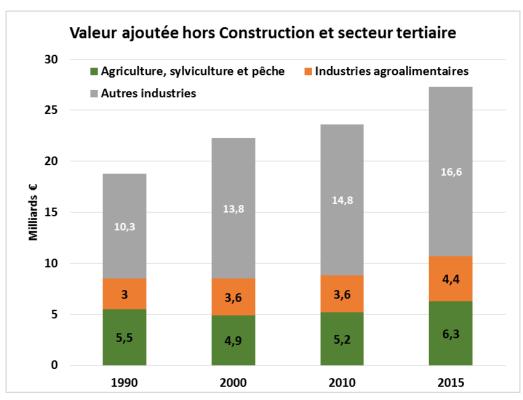
Nouvelle-Aquitaine, tant sur le secteur agricole qu'agroalimentaire se distingue sur les marchés. Tous deux constituent les premiers postes "positifs" du solde du commerce extérieur régional. Par ailleurs, en comparaison avec les autres secteurs, les IAA affichent une bonne dynamique de développement à l'export : +70 % sur les dix dernières années (contre +30 % tous secteurs confondus) et ce malgré les artefacts de la crise des marchés agricoles de 2013-2014. Les vins d'appellation et spiritueux contribuent pour 70 % de la valeur des exportations des IAA de la région. (Source : mémento IAA – Agreste).



Valeur ajoutée de l'agriculture et des IAA : un poids prépondérant en Nouvelle-Aquitaine :

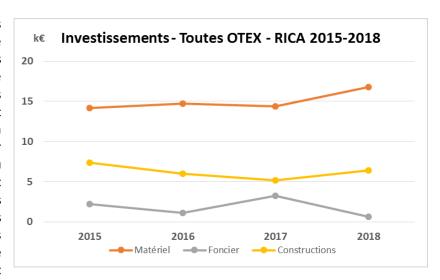
La part de l'agriculture et des IAA atteint 39 % (26 % à l'échelle de la France) du total de la valeur ajoutée régionale hors construction et tertiaire. Leur poids progresse également en valeur ajoutée sur les dernières années analysées (+2 milliards d'euros).

Tous secteurs confondus, IAA et agriculture assurent 19 % de la valeur ajoutée régionale (16 % en France).



Investissement, un manque de dynamisme sur l'appareil productif :

L'investissement exploitations agricoles reste timoré, notamment sur les outils de production que constituent le foncier et les bâtiments. Ces derniers sont pourtant bénéficiaires de soutiens de la PAC, via le deuxième pilier principalement au travers du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles). Seuls investissements matériels conservent une tendance haussière répondant au défaut



de main-d'œuvre des exploitations face à l'augmentation des surfaces et cheptels, mais aussi à une politique de recherche d'amortissement afin de réguler les contributions fiscales et sociales. La mise en place de nouveaux outils, telle que la DPE, devrait effacer progressivement ce motif qui peut engendrer un surinvestissement.

Le secteur de l'agroalimentaire, alors qu'il pèse 13 % des unités légales françaises, ne concentre que 9 % des investissements (source : mémento IAA – Agreste). Ceci s'explique certainement par la plus petite taille des entreprises (majoritairement des TPE et PME face à des grands groupes du Nord et de l'Ouest de la France), qui, malgré leur nombre, représentent 8 % du résultat "France".

Signes Officiels de Qualité : la Nouvelle-Aquitaine détient une place de choix :

Quelques chiffres:

- 25 % du chiffre d'affaires national des SIQO
- 36 % du vin produit sous SIQO en France
- 293 SIQO sur le territoire
- Troisième rang national pour l'agriculture biologique

Source: mémento des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) en Nouvelle-Aquitaine – INAO.

La région a une démarche très affirmée autour des produits de qualité, les circuits courts et la transition agro écologique des exploitations.

Compétitivité amont-aval : des distorsions fortes avec la concurrence étrangère :

Bien que se démarquant avec la qualité de ses produits, l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire de Nouvelle-Aquitaine souffrent des avantages "coût de production" dont bénéficient leurs concurrents étrangers, non engagés dans des démarches "qualité", ni soumis aux mêmes exigences en termes de durabilité : moindres contraintes environnementales, coût de la main-d'œuvre moins élevé, taille des structures plus importante, ... Les productions régionales peuvent très rapidement souffrir de ce déséquilibre. Les récents accords de libre-échange inquiètent la profession agricole et l'ensemble de la filière, sachant qu'en parallèle les outils de protection ont progressivement disparu.

INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles :

Le PCAE est un outil complet pour soutenir les investissements dans l'objectif d'améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles.

Il se décline en 11 dispositifs d'aides sous forme d'appel à projets complémentaires et indépendants, échelonnés tout au long de la programmation européenne.

- MISE EN PLACE DE SYSTÈMES AGRO-FORESTIERS
- MÉCANISATION EN ZONE DE MONTAGNE
- INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN CUMA
- PLAN VÉGÉTAL ENVIRONNEMENT
- PLAN DE MODERNISATION DES ÉLEVAGES
- TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES
- MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES
- INVESTISSEMENTS EN CULTURES MARAICHÈRES, PETITS FRUITS, HORTICULTURE ET ARBORICULTURE
- MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION
- AGRO-ÉCOLOGIQUES À DESTINATION DES
- ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES
- ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN ARBORICULTURE ET VITICULTURE :
- PROTECTION CONTRE LE GEL ET LA GRÊLE
- PLAN DE COMPETITIVITE DE LA PEPINIERE VITICOLE « PEPI 20/20 »

Politique IAA et export :

La politique régionale en faveur des entreprises agroalimentaires s'articule autour de :

- L'amélioration de la compétitivité des PME et ETI en développant notamment le modèle de l'"usine du futur" adapté à ce secteur. L'objectif du programme « Usine du futur 2017-2020 » est d'accompagner des entreprises afin de renouer avec la compétitivité, en investissant sur les technologies, et responsabilisant les équipes afin de proposer des produits et services innovants.
- L'internationalisation des filières alimentaires pour aller chercher de nouveaux débouchés
- La prise en compte du développement durable avec l'accompagnement des démarches de responsabilités sociétales et des démarches qualités et environnementales.
- Le développement des circuits courts car ils constituent une véritable opportunité de croissance et de création d'emplois pour le secteur alimentaire.

ALTERNA:

La Région Nouvelle-Aquitaine a développé un nouvel outil innovant pour favoriser l'accès au crédit dans le secteur agricole et agro-alimentaire. La Région, accompagnée de l'Europe, a ainsi créé une garantie publique dénommée « ALTER'NA ».

ALTER'NA vise à :

- Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets risqués ou pour les nouvelles entreprises sans historique de crédit :
- ➤ Alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties, par rapport aux exigences standards des intermédiaires financiers ;
- > Proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles.

Secteur forestier

Développer les capacités de valorisation du bois vers les marchés actuels et émergents

La filière forêt bois régionale compte parmi les filières stratégiques capables de répondre aux enjeux majeurs économiques, sociaux et environnementaux.

En Nouvelle-Aquitaine, les capacités de valorisation sont parfois insuffisantes au regard de la ressource et des marchés potentiels. Certains territoires, avec des massifs feuillus notamment, ont vu leurs capacités de sciage chuter depuis plusieurs années. Certaines catégories de bois sont insuffisamment valorisées (résineux de gros diamètres en Limousin par exemple). Le manque de valorisation peut aussi s'expliquer en partie par un manque de débouchés pour les produits secondaires de certaines coupes, notamment le bois énergie.

Dans les territoires où le tissu industriel de transformation est insuffisant, il faut encourager l'installation de nouvelles entreprises ou de nouveaux acteurs, notamment pour et par une valorisation énergétique lorsque la ressource mobilisable le permet.

L'objectif est d'avoir une valorisation optimale de la ressource disponible en développant des débouchés industriels pour les différents produits de la coupe et en cherchant à favoriser au maximum la complémentarité des usages, facteur indispensable de la compétitivité. Les projets bois énergie doivent s'inscrire dans une logique d'économie circulaire, respectueuse de la hiérarchie des usages.

Au-delà des marchés traditionnels (emballage, décoration, construction) sur lesquels les industriels sont déjà positionnés, un accompagnement particulier devra être réalisé pour la conquête de nouveaux marchés, en particulier ceux de la bioéconomie.

Les opportunités liées aux évolutions réglementaires, par exemple le projet de directive européenne sur la réduction de l'impact de certains plastiques, devront être saisies. Il s'agit d'un objectif prioritaire pour la compétitivité de la filière dans un environnement économique mondialisé et en mutation

Accompagner l'adaptation des entreprises (exploitation et transformation) et faciliter leur transmission

La Nouvelle-Aquitaine est confrontée depuis 10 ans à une baisse des volumes et des capacités de sciage. Cette baisse de capacité s'accompagnant d'une concentration des acteurs. La restructuration des entreprises doit être accompagnée afin de répondre aux attentes des nouveaux marchés et à la matière bois disponible, notamment par la mise en place d'audits stratégiques préalablement aux investissements matériels.

Le secteur de l'exploitation forestière demande un soutien particulier compte-tenu de sa structuration en petites et très petites entreprises et du poids des investissements matériels. Les soutiens devront aussi accompagner aussi la petite mécanisation qui apporte des solutions techniques dans les secteurs à forts enjeux environnementaux et le bûcheronnage manuel pour les chantiers non mécanisables.

Faciliter la transmission des entreprises (ETF, scieries, etc.) fait partie des actions prioritaires à mettre en place pour maintenir les capacités d'exploitation et de valorisation du bois dans les massifs forestiers ;

Améliorer la compétitivité de la gestion forestière et de la mobilisation de la ressource

Le renforcement de la compétitivité de l'amont de la filière demande en premier lieu des investissements matériels dans les infrastructures de desserte et dans du matériel de mobilisation des bois adapté. Un des gages de la performance et donc de la compétitivité de la filière est la faculté des propriétaires sylviculteurs à générer des offres de travaux ou de ventes de bois de taille économiquement rentable pour le prestataire. Il s'agit d'orienter les propriétaires forestiers et d'encourager toute forme de regroupement compétitif qui augmente la proportion de surfaces gérées durablement. La recherche de formes de regroupement les plus opérationnelles en termes de mobilisation de bois et de travaux forestiers sera soutenue en fonction des contextes.

La compétitivité de la gestion forestière demande aussi le renforcement de la protection des forêts et de la prévention des risques. La protection des forêts contre les risques est une préoccupation permanente. Les effets du changement climatique placent en effet le massif forestier dans un état de grande fragilité qui le rend vulnérable aux risques : sensibilité au feu, déficits hydriques et attaques sanitaires.

• Investir dans l'équipement des massifs forestiers et dans des techniques d'exploitation innovantes

Au-delà des investissements matériels dans la desserte forestière, il est nécessaire d'investir dans de nouvelles techniques et de nouveaux matériels d'exploitation forestière pour améliorer les conditions de la mobilisation du bois (compétitivité, sécurité, préservation des sols et de l'environnement, etc.) dans les peuplements feuillus, ce dans un contexte de diminution du nombre de bûcherons, et dans les zones difficiles d'accès (matériels spécialisés en zones pentues par exemple).

En zone de montagne, l'exploitation par câbles (plan câble) constitue une alternative essentielle à la desserte routière et par pistes. Elle permet de pratiquer une sylviculture plus dynamique dans le respect des milieux : notamment sans déstabiliser les versants et sans concentrer et canaliser l'eau de ruissellement.

Développer des démarches logistiques collectives innovantes

L'amélioration de la logistique entre la forêt et les sites de transformation est un facteur clé pour la compétitivité de la filière. De nombreux acteurs interviennent tout au long de la démarche de mobilisation et de transformation des bois : propriétaire, gestionnaire, exploitant forestier, entrepreneur de travaux, transporteur, transformateur. L'échange de données entre ces opérateurs est un élément déterminant pour l'optimisation de la valorisation des bois.

• Développer l'usage du bois local dans la construction et notamment dans les bâtiments d'élevage en Nouvelle-Aquitaine

7,78 Millions de m² de bâtiments sont construits chaque année, ce qui correspond à environ 40 000 permis de construire déposés. Actuellement, 10 % de ces bâtiments sont construits en bois. A partir d'un ratio moyen constaté suivant lequel un bâtiment bois consomme environ 0,3 m3 de bois par m² de surface, il est possible d'estimer que 233 000 m3 de produits à base de bois sont destinés à ce marché et principalement des bois d'importation.

Si l'on compare ces volumes aux 5,24 millions de m3 de bois d'œuvre récoltés chaque année en région, la part de bois régionaux valorisés dans la filière bâtiment est donc largement insuffisante. Pour répondre à la dynamique de construction en Nouvelle Aquitaine, tant au niveau qualitatif que quantitatif, il est indispensable de développer les capacités de transformation et l'accompagnement de la modernisation des entreprises du bois

Il faut aussi développer l'utilisation du bois régional dans la construction en accompagnant la maîtrise d'ouvrage, en promouvant fortement le bois auprès de la maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'étude et de contrôle) et en facilitant l'appropriation des référentiels techniques de la filière bois et en augmentant la part du bois dans les bâtiments d'élevage.

 Encourager et développer les démarches collectives et les partenariats permettant de renforcer la structuration de la filière

L'ensemble de ces mesures doit permettre de développer les investissements immatériels et matériels pour une meilleure compétitivité des entreprises, augmenter les ressources forestières du territoire et les produits bio-sourcés qui en sont issus.

OS-B « Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité »

Besoins nationaux

B.1 Améliorer la compétitivité coût de l'amont agricole

- Poursuivre les investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer la productivité et les conditions de production.
- Réduire les charges d'exploitation, notamment les charges de mécanisation en favorisant l'investissement dans un cadre collectif (investissements en commun, CUMA, ETA, plateformes collaboratives), encourager la réduction des intrants et la transition vers des systèmes plus autonomes (notamment autonomie alimentaire des élevages et économies d'énergie).
- Faciliter l'accès au financement, notamment en développant les instruments financiers innovants.
- Maîtriser le coût d'accès au foncier. (hors PAC)
- Favoriser la mise au point et la diffusion de techniques et de pratiques innovantes en encourageant la recherche, les démarches de groupe, l'expérimentation et les investissements innovants.
- Faciliter l'accès à la formation, au conseil et à la diffusion des connaissances.
- Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales, notamment grâce à une politique commerciale européenne adaptée et l'encadrement strict de certaines dérogations en intra-UE. (hors PAC)

Viser une amélioration des conditions de travail et un resserrement des coûts du travail, normes fiscales, sociales et environnementales de production au niveau européen pour le développement d'une économie sociale de marché. (hors PAC).

B.2 Améliorer la compétitivité coût de l'aval

- Poursuivre la modernisation des chaînes de production, notamment dans la découpe des viandes et renforcer leur efficience, notamment pour améliorer les conditions de travail (pénibilité, risques) et réduire les pertes de matière première agricole
- Accompagner les investissements améliorant la productivité et la consolidation des fonds propres pour les TPE-PME
- Accompagner la modernisation et la rationalisation des flux logistiques (hors PAC)
- Encourager le développement des outils numériques pour renforcer la réactivité des processus, notamment dans la gestion des stocks et l'optimisation logistique (hors PAC)
- Cibler le soutien public sur les investissements pour lesquels le retour sur investissement est le plus long pour favoriser la réassurance des entreprises
- Encourager l'innovation et le développement des compétences dans les IAA
- Soutenir la maitrise et la gestion des risques des IAA (économiques, climatiques, sanitaires)
- Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales grâce notamment à une politique commerciale européenne adaptée et une convergence des normes en intra-UE (hors PAC)
- Viser une amélioration des conditions de travail, et un resserrement des coûts du travail, normes fiscales, sociales et environnementales de production au niveau européen pour le développement d'une économie sociale de marché (hors PAC)

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

- Accompagner les SIQO à intégrer des éléments de différenciation environnementale et sociétale dans leur cahier des charges, de même faire reconnaître et mettre en avant ceux déjà en vigueur au sein des cahiers des charges.
- Maintenir un niveau d'investissement biosécurité exigeant comme facteur de compétitivité en particulier pour les marchés export.

OS-B « Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

B.3 Renforcer la compétitivité hors coût des produits agricoles et agroalimentaires français

- Adapter les conditions de production pour mieux répondre aux besoins de biosécurité et aux nouvelles attentes sociétales en termes de conditions de production et d'information sur l'origine des produits.
- Encourager les démarches de différenciation par la qualité, notamment via les SIQO et l'agriculture biologique en préservant la lisibilité pour le consommateur.
- Développer (recherche, innovation) et encourager les systèmes agricoles misant sur la différenciation environnementale.
- Développer la relocalisation de certaines productions (fruits et légumes, protéines).
- Développer des solutions techniques, notamment numériques, pour renforcer la traçabilité des produits, la transparence de leur composition, et valoriser la qualité et l'origine par le marché. (hors PAC)
- Valoriser l'excellence sanitaire et environnementale de nos produits sur le marché intérieur comme à l'international : développer la promotion de nos produits et renforcer l'effort de communication sur les conditions de production, notamment sur la différenciation environnementale.
- Permettre une meilleure prise en compte des engagements environnementaux par le marché ou par les aides versées en particulier via la certification HVE*
- Faciliter l'export par le développement d'actions collectives et collaboratives (analyse marchés, marque « France », plateformes, etc...).
- Renforcer l'adéquation des productions françaises et le mix produits à la demande internationale et européenne. (hors PAC)
- Adapter des stratégies collectives pour faire face au Brexit et ses conséquences.

B.4 Développer des stratégies intégrées amont-aval

- Encourager le développement de stratégies de filière, à décliner au niveau territorial notamment en favorisant un tissu d'entreprises aval (1ere transformation) en cohérence avec les productions de l'amont sur l'ensemble des territoires.
- Cibler le soutien public sur des projets collectifs au niveau des filières ou des territoires, notamment dans les zones en difficulté
- Mettre davantage en cohérence les aides à l'investissement de l'amont et de l'aval.

Valoriser davantage les co-produits, notamment dans des approches de coopération entre les filières animales et végétales, et réduire les pertes et gaspillages.

^{*} Ajout de la Région Nouvelle-Aquitaine au diagnostic national

OS-B « Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

B.6 Accompagner le développement des filières émergentes

• Préserver la diversité des productions, notamment des productions à forte valeur ajoutée, en veillant notamment à éviter les impasses en termes de protection sanitaire.

Accompagner les investissements matériels ou immatériels nécessaires au développement de filières émergentes, en particulier la filière protéines végétales et les valorisations non alimentaires dans une logique d'économie circulaire.

B.7 Développer le potentiel de la filière forêt-bois

- Inciter au regroupement et à la mobilisation du bois (par l'amélioration des infrastructures de dessertes, investissement matériel...), en forêt privée en particulier, pour une gestion durable de tous les massifs forestiers.
- Protéger les forêts contre les risques, notamment les risques émergents en lien avec le changement climatique.
- Renforcer la capacité d'investissement, de modernisation et d'innovation des entreprises de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformation.
- Consolider les débouchés à l'exportation des produits bois français.
- Renforcer encore le taux de couverture des produits bois, notamment en substituant des produits bois français aux postes d'importation élevés de produits transformés.
- Renforcer l'innovation pour le développement de nouveaux produits bois en matière de production d'énergie renouvelable et de matériaux biosourcés et bas-carbone.









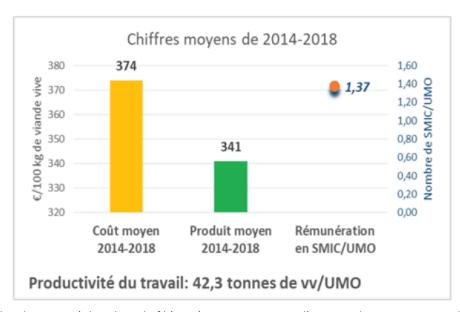
ELEMENTS DE CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Premier constat : à l'instar de ce qui est observé au niveau national, la majorité des filières de production régionales, qui ont mis en œuvre l'approche « coût de production », font état d'une non couverture de l'ensemble des charges par les produits. Ainsi, l'objectif de 2 SMIC par Unité de Main d'Œuvre non salariée n'est quasiment jamais atteint.

La part des soutiens dans le produit restent conséquentes pour bon nombre d'ateliers.

Dans certains cas, la maîtrise des charges atteint son optimum sur le facteur « volume », et peu d'améliorations restent encore envisageables pour baisser le coût de production.

D'autant plus que ce dernier reste, pour une bonne partie, à la merci de l'évolution des prix des intrants. Ainsi, seule la revalorisation du prix de vente est en mesure de permettre une élévation de la rémunération permise.



Suite aux Egalim, la majorité des plans de filière régionaux, propose d'une part le regroupement de l'offre pour peser face à un aval fortement concentré, d'autre part une contractualisation intégrant le coût de production de l'amont (filières : « bovin lait », « bovin viande label »).

La région Nouvelle-Aquitaine est maillée par un grand nombre d'organisations de producteurs, répondant à la segmentation du marché selon les produits et à la diversité des territoires. Des initiatives de rassemblement de l'offre entre opérateurs « aval » se font jour pour négocier tant à l'export que face aux grands groupes.



INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

La feuille de route NEOTERRA votée en 2019 par la région Nouvelle Aquitaine s'est donné pour objectif que la Région reste la 2de région agricole européenne en termes de chiffre d'affaire tout en réussissant la transition agro-écologique nécessaire et attendue par la société.

Pour cela elle s'est fixée en particulier d'Accompagner les circuits alimentaires locaux, de Conforter les signes officiels de qualité et d'origine dans la transition agricole et de Développer la certification Haute Valeur Environnementale des exploitations en établissant des plans d'action spécifiques. Ces différentes actions visent à améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur.

Les objectifs chiffrés pour la Région à l'horizon 2030 sont : 30% d'exploitations vendant circuit court, 80% des exploitations certifiées bio ou HVE.

La feuille de route « Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine »

Cette feuille de route est le fruit d'une réflexion partagée et d'une construction collective essentielles pour l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation en Nouvelle-Aquitaine. Elle constitue un des leviers d'action pour faire face aux mutations des modèles de production agricole, et relever les défis environnementaux et du changement climatique, tout en s'adaptant aux nouvelles attentes sociales et sociétales.

Elle se concrétise en partenariat avec les représentants des acteurs professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire et avec les territoires, par la mise en place d'un **plan d'actions opérationnel** en faveur des circuits alimentaires locaux et de l'ancrage territorial des filières alimentaires.

Elle vise, d'une part, une convergence des dispositifs de soutien Etat/Région et, d'autre part, l'installation d'une gouvernance associant les professionnels agricoles et agroalimentaires et les territoires, visant l'atteinte collective et efficace des objectifs partagés que sont la création de valeur au bénéfice des agriculteurs, le développement des approvisionnements en produits locaux de qualité dans les différents marchés régionaux dont la restauration collective publique, et la relocalisation de l'économie alimentaire dans une approche territoriale.

Il s'agit aussi notamment :

- Pour l'Etat, **d'accélérer le déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux** (priorité du programme national de l'alimentation);
- Pour le Conseil régional, de **proposer 60 % de produits locaux, de proximité et de qualité dans la restauration collective des lycées publics** de Nouvelle-Aquitaine en s'appuyant sur la structuration des circuits de proximité ;
- Pour l'Etat comme pour la Région, de mettre en réseau les porteurs de projets alimentaires de territoires, permettant de développer le partage d'expériences pour accélérer la diffusion de ces démarches.

Identification des besoins :

OS-C « Améliorer la position des agriculteurs dans la chaine de valeur »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

C.1 Encourager le regroupement de l'offre

- Promouvoir la structuration en OP et AOP afin d'augmenter leur taux de pénétration auprès des producteurs.
- Soutenir la constitution d'OP dans les filières peu structurées
- Conforter encore la sécurisation juridique des OP.
- Poursuivre le développement de la contractualisation écrite, en tenant compte du coût de production agricole. (hors PAC).

C.2 Encourager la professionnalisation progressive des OP en fonction du degré de structuration des filières

- Faciliter les investissements collectifs :
 - Investissements immatériels permettant un meilleur accès à la négociation (exemple : accès à la formation pour une OP).
 - Investissements matériels structurants (exemple : construction d'un bâtiment de stockage par une OP) ou innovants (exemple : accompagner la réduction ou la sortie des traitements phytosanitaires, réduction des antibiotiques vétérinaires...).
- Promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de contractualisation et de mise en réseau des OP. (hors PAC)
- Lever les freins au transfert de propriété pour créer un effet d'entraînement. (hors PAC)

C.3 Mieux répondre aux consommateurs : appuyer la montée en gamme et encourager les systèmes de qualité pour mieux répondre aux consommateurs

- Favoriser l'émergence et la structuration de démarches collectives, notamment de filières, et territoriales.
- Accompagner les investissements nécessaires des producteurs et des industries de transformation.
- Renforcer la capacité des producteurs et des filières à répondre à la demande croissante de la restauration collective, notamment publique.
- Poursuivre la structuration de l'offre des filières biologiques et différenciées, afin d'asseoir la robustesse de ces filières.
- Renforcer les exigences des cahiers des charges pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et mieux valoriser les garanties apportées par ces cahiers des charges.
- Encourager l'étiquetage de l'origine et des modes de production demandé par le consommateur. (hors PAC)
- Accompagner la promotion des produits de qualité. (AB, SIQO, HVE, « montagne », ...)*

OS-C « Améliorer la position des agriculteurs dans la chaine de valeur »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

C.4 Créer un environnement favorable aux partenariats entre les différents maillons des filières, et entre producteur et consommateur

- Renforcer les interprofessions et améliorer leur fonctionnement.
- Encourager le dialogue de l'amont agricole avec l'aval et la société civile. (hors PAC)
- Encourager les initiatives tripartites et double-bipartites, les démarches collectives, notamment de filières, et territoriales.
- Encourager davantage les Projets Alimentaires Territoriaux et la structuration de filières territorialisées, y compris le maillage logistique et les voies de commercialisation alternatives à la GMS.
- Renforcer la pédagogie sur la valeur des denrées alimentaires auprès du consommateur, notamment auprès des plus jeunes. (hors PAC)
- Capitaliser sur les outils numériques et l'étiquetage pour recréer du lien entre production agricole et consommation alimentaire. (hors PAC)
- Renforcer la transparence dans la conduite des relations commerciales et dans la gouvernance des filières, et les contrôles du respect des règles et sanctions associées. (hors PAC)
- Consolider les moyens d'observer la répartition des marges et de la valeur le long de la chaîne afin de renforcer la transparence, au niveau national et européen.



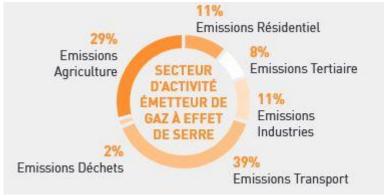






ELEMENTS DE CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

L'agriculture est le deuxième secteur d'activité émetteur de gaz à effet de serre (GES) au niveau régional avec un peu moins de 30% des émissions totales (20% en moyenne au niveau national).



source :CLIMAFILAGRI/AREC

La région NA est la plus grande région forestière de France avec 2,8M ha (34% de la surface de la région) et sa surface forestière augmente (elle est passée de 2,65 M ha en 1987 à plus de 2,8M ha en 2012).

L'agriculture et la forêt sont une partie de la solution, car ce sont les deux seuls secteurs à pouvoir capter et stocker naturellement du carbone dans les sols et la biomasse, elles contribuent aussi à réduire les émissions d'autres secteurs en participant à la substitution directe ou indirecte des énergies fossiles. Selon l'AREC, 88% du stockage annuel de carbone (88% de 13 492 ktonnes Co2e) a lieu dans les forêts. (Édition juin 2018, données 2015).



Source: CLIMAFILAGRI/ARE



Selon les données du CRPF, la filière forêt bois de Nouvelle Aquitaine représente, en équivalent CO2, une séquestration de 22M tonnes et une substitution de 10.3M tonnes, à mettre au regard d'une émission régionale de GES de 52M de tonnes équivalent CO2. La forêt est le second puits de carbone après les océans.

De par son rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique, il importe de favoriser la gestion durable dynamique de la forêt, d'améliorer la résilience des peuplements et de favoriser la transformation des peuplements inadaptés au changement climatique.

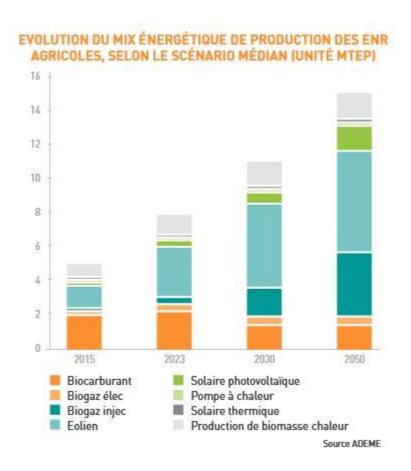
Cette dynamisation de la gestion durable implique les actions complémentaires suivantes : progression des surfaces sous document de gestion durable, et des surfaces certifiées ; regroupement de la gestion ; promotion d'une sylviculture de précision adaptée au changement climatique, soutien aux investissements pour l'amélioration et le renouvellement des peuplements.

L'agriculture et la forêt représentent 6% des consommations régionales d'énergies (soit 875 ktep d'énergies directes consommées par l'agriculture et la forêt au niveau régional, source estimation CLIMAFILAGRI). Cette consommation d'énergies directes du secteur agricole tend à se stabiliser voire à diminuer légèrement depuis 2004 (Source : L'efficacité énergétique en France, SSP, Datalab, Juillet 2017, MEEM)

A ce jour, sur le volet atténuation, l'accent est également mis sur la résilience qui participe à la réduction de la dépendance engrais chimique (coût élevé en énergie fossile) par la culture de légumineuses, la production accrue de biomasse et sa mobilisation diversifiées (retour au sol, paillage, énergie renouvelable, alimentation, biomatériaux, construction, ...). La Nouvelle-Aquitaine est riche de puits de carbone : prairies et zones humides. De plus des pratiques agronomiques tendent à se développer telles que le non travail du sol ou la réintégration de l'arbre dans les systèmes agricoles qui permettent un stockage du carbone notamment via l'augmentation de la matière organique des sols.

En termes d'énergie renouvelable, aujourd'hui l'agriculture régionale produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme

Le graph ci-dessous illustre l'évolution de la contribution de l'agriculture française au mix énergétique national (ref ADEME : agriculture-enr-contributions-opportunites-2018-synthese).



Production d'EnR agricoles

En NA, en 2017, via l'outil CLIMAGRI et le travail avec l'AREC dans le cadre de CLIMAFILAGRI, environ **682 ktep** d'Energie renouvelable étaient produite par l'agriculture, soit **78**% de la consommation d'énergies directes des agriculteurs en Nouvelle Aquitaine (cf. détail ci-dessous).

EnR Agricole	Ktep	remarques
Bois Energie	259	Hors bois bûche auto-consommé
Agrocarubrants (hors HVP)	405	OK
Agrocarburants HVP	0	anecdotique
eolien	0	Choix délibéré de ne pas comptabiliser la production éolienne comme EnR agricole contrairement à l'approche ADEME, bien que la majorité des éoliennes soient implantées en zone agricole.
Déchets et Biogaz	2	Données 2017, aujourd'hui plutôt à 3
Hydraulique	0	OK
Géothermie	0	OK
Solaire thermique	0	anecdotique
Photovoltaïque	16	Postulat de 13% du PV régional, très fortement sous-estimé d'après dire d'experts et données ENEDIS
Total	682	

Par manque de "robustesse" de certaines données et de manque de clarté quant à la définition des EnR agricoles, en se basant sur l'estimation nationale ADEME, et à dire d'expert, en intégrant une part plus réaliste de photovoltaique, de bois buche autoconsommé et vendu par les agriculteurs et en actualisant les données biogaz, alors l'agriculture produit environ 100% de ce qu'elle consomme.

Enfin si on intègre les parcs au sol photovoltaïque et l'éolien en ZA (80% des parcs éoliens sont sur des terres agricoles), nous dépasserions les 100%.

La filière forêt –bois est une source d'énergie renouvelable majeure, avec la production de bois bûche, plaquette forestière et granulés alimentant en particulier les chaufferies bois et les réseaux chaleur des collectivités. Sur 10Mm3 de bois récolté, 1,2Mm3 sont du bois énergie auquel il faut ajouter les connexes de scierie.

INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

La Région s'est fixée comme objectifs de développer les **Energies Renouvelables (ENR)** : 45% d'ENR en 2030 (feuille de route NEO TERRA), soit +50% sur les filières les plus matures et à fort potentiel de développement :

- Le solaire photovoltaïque : 8,5 GWc en 2030 (X4 par rapport à 2018) -SRADDET
- L'éolien terrestre : 4 500 MW installée en 2030 (X4,5 par rapport à 2018) -SRADDET
- Le Bois énergie
- La Méthanisation: 7 000 GWh de gaz renouvelable en 2030 (X20 par rapport à 2018) -SRADDET

Si l'agriculture et la forêt contribuent à l'atténuation du changement climatique, elles subissent aussi ses effets, en particulier en matière de risques : feux de forêt, pression parasitaire et aléas climatiques (sécheresse, inondation) et dépendance de l'agriculture à la ressource en eau.

De nombreux outils de financement participent également à cette objectif dans le cadre du PCAE (Agroforesterie, plantation de haies, investissements de performance énergétique des élevages -économie d'énergie et utilisation d'ER-, ...) et des MAEC. La promotion de l'achat en collectif via les CUMA permet également de réduire les consommations énergétiques.

Un appui à un grand plan de reboisement permettrait en particulier l'adaptation des forêts au changement climatique.

Identification des besoins :

OS- D « Contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

D.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations

- Développer la recherche, la formation, le conseil, l'accompagnement des agriculteurs dans le sens d'un renforcement de l'anticipation, de l'adaptation et de la résilience des exploitations et d'une contribution accrue à la lutte contre les dérèglements du climat.
- Monter des actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires, environnementaux, sanitaires et économiques et des liens entre pratiques agricoles et forestières et climat.
- Mobiliser les collectifs : amont-aval : filières, transversaux : groupements, GIEE, territoires.
- Mettre en cohérence des politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux. (hors PAC)
- Rénover la fiscalité pour favoriser le développement des énergies renouvelables, inciter aux économies d'énergie fossile et à une diminution des intrants. (hors PAC)

D.2 Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux climatiques)

- Accompagner les objectifs européens, ainsi que les stratégies européennes et nationales.
- Promouvoir l'agro-écologie notamment en ré-orientant les soutiens en faveur des systèmes autonomes notamment sur le plan protéique et de l'azote, résilients, sobres et efficients en intrants.
- Promouvoir l'élevage extensif, l'agriculture biologique, la certification environnementale HVE des exploitations agricoles et SIQO.
- Lutter contre l'artificialisation des sols. (hors PAC)
- Lutter contre l'érosion des sols agricoles.
- Augmenter la valeur ajoutée et la qualité notamment en répondant aux attentes des consommateurs.
- Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées et plus durables avec un retour de valeur au producteur...) et réduire le gaspillage agricole, alimentaire et agro-alimentaire.
- Développer la rémunération des systèmes et pratiques en faveur du climat : PSE, certification, contractualisation, subventions, commercialisation, crédit carbone....
- Limiter les systèmes et pratiques défavorables (tel que le retournement de prairies permanentes, l'intensification etc...).
- Favoriser la recherche, le développement et les innovations sur de nouveaux modèles de production permettant la maîtrise des impacts (agriculture source de solutions), ainsi que les expérimentations.

Développer la micro-méthanisation à la ferme.

OS- D « Contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

D.3 Réduire les émissions de GES du secteur agricole

(Atténuation)

En élevage :

- Soutenir les projets de recherche pour réduire les émissions entériques.
- Améliorer la gestion et le stockage/épandage des effluents.
- En alimentation animale, promouvoir les produits les moins émetteurs : réduire les importations et tendre vers l'autonomie alimentaire ; développer les légumineuses produites sur le territoire et le retour à l'herbe...
- Soutenir et développer la polyculture-élevage à l'échelle des exploitations et des territoires, et la complémentarité entre filières d'élevage et grandes cultures (bouclage des cycles.
- Favoriser le pâturage en prairies permanentes et le pastoralisme.
- Développer la micro-méthanisation à l'échelle de l'exploitation agricole*

En grandes cultures :

- Optimiser les rendements tout en gérant de façon équilibrée la fertilisation, privilégier les solutions agronomiques et les engrais organiques.
- Diminuer les émissions de GES liées à la fertilisation (émissions directes ou indirectes) et à la production et l'utilisation des pesticides.
- Développer la diversification et l'allongement des assolements et les rotations
- Promouvoir une filière protéique française et développer la production de toutes les légumineuses.

D.4 Réduire la consommation énergétique agricole et forestière

(Atténuation)

- Encourager la performance énergétique des bâtiments : élevage (ventilation, chauffage, isolation, refroidissement du lait, serres...).
- Réduire les consommations (notamment carburants fossiles) et améliorer la performance énergétique du matériel roulant et non roulant : éconduite, diminution des passages (optimisation en bâtiments d'élevage ou travail du sol).
- Encourager la substitution énergétique, électricité, biogaz, innovation.

D.5 Favoriser le stockage de carbone (sols et biomasse agricoles et forestiers

(Atténuation)

- Encourager la gestion durable de la forêt (labels, etc.) pour améliorer les puits.
- Favoriser la préservation des prairies permanentes (en particulier les prairies permanentes longue durée), ainsi que des haies, bocages, zones humides (tourbières notamment) et surfaces pastorales.
- Encourager la diversification et l'allongement des rotations, notamment par l'ajout de prairies temporaires ou de légumineuses.
- En grandes cultures, favoriser la couverture des sols, et limiter le travail du sol.
- Privilégier la fertilisation organique : retour au sol de la matière organique d'origine animale, bouclage des cycles à l'échelle de l'exploitation et des territoires.
- Développer l'agroforesterie : préservation, développement et gestion durable des haies et du bois bocager, développement de l'agroforesterie intraparcellaire.

^{*} Ajout de la Région Nouvelle-Aquitaine au diagnostic national

OS- D « Contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables »

D.6 Réduire les émissions globales françaises et promouvoir la production d'ENR et de biomatériaux d'origine agricole et forestière

(Atténuation)

Dans la limite du maintien de la priorité alimentaire et de la qualité des milieux, notamment les sols :

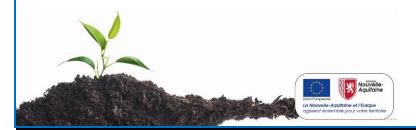
Besoins nationaux

- Développer les ENR agricoles, agroforestières et forestières : méthanisation et biogaz, biocarburants durables, valorisation de la biomasse (agricole, agroforestière, forestière), solaire, photovoltaïque.
- Développer la bioéconomie durable et les matériaux de substitution : bois matériaux, chimie verte, ...

D.7 Rendre les systèmes plus résilients

(Adaptation: prévention/gestion)

- Prévoir une gestion adaptée de l'eau (la mobilisation de l'eau est nécessaire pour fixer plus de carbone) et autres ressources en lien avec des systèmes de production agricole plus résilients, comme cela est prévu dans les projets de territoire pour la gestion de l'eau.
- Assurer l'adaptation des espèces et des variétés (sobriété en matière de ressources et intrants notamment): soutenir les ressources génétiques les plus adaptées; faire évoluer le catalogue des variétés et la R&D des semenciers en ce sens.
- Favoriser des systèmes de production agricole plus résilients et adaptés aux conditions locales (cf. ci-dessus)
- Développer les outils de prévention (filets para-grêle), de protection et de gestion des risques (mutualisation, assurances...) accessibles pour tous les agriculteurs.
- Développer des revenus complémentaires sur l'exploitation en promouvant la diversification des productions/activités dont les ENR (méthanisation, photovoltaïque sur bâtiments et solaire, éolien)
- Valoriser les produits issus de pratiques durables (ex : production à l'herbe...).
- Encourager la diversification des exploitations et des territoires.







Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine



Eau: une ressource sous pression

La Nouvelle-Aquitaine compte 74 000 km de cours d'eau, de nombreux lacs, zones humides, réserves souterraines. Mais comme sur l'ensemble de la France et de la planète, face à l'augmentation des pressions sur l'eau et à l'altération des milieux, l'eau peut manquer, alors même que ce sont 1,5 milliard de m3 d'eau qui ont été prélevés en 2015 en Nouvelle-Aquitaine.

Les prélèvements en eau à usage agricole représentent 46% du volume total prélevé et ce sont 402 000 hectares qui sont irrigués en Nouvelle Aquitaine, inégalement répartis, avec une tendance à la baisse observée entre 2000 et 2010 (source : Stratégie Régionale de l'Eau).

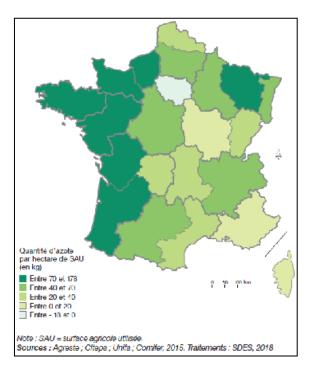
2/3 des masses d'eaux superficielles néo-aquitaines sont considérées comme dégradées, 1/3 des masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique. Il en résulte principalement des pollutions diffuses liées aux usages agricoles, notamment par les nitrates (20% des linéaires des cours d'eau à risque) et plus encore par les pesticides (36% des linéaires des cours d'eau à risque), avec une tendance à la stabilité ou une amélioration progressive de la situation sur le bassin Adour-Garonne.



La qualité de l'eau en Nouvelle-Aquitaine © Nouvelle-Aquitaine

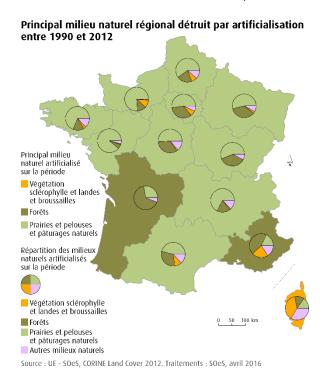


Bilan régional de l'azote en 2015



Sol: une ressource également sous tension

22 310 Ha de surface agricole et forestière ont été perdus entre 1990 et 2012, mais contrairement aux autres régions de France, l'artificialisation des sols touche davantage les surfaces forestières que les prairies (- 14 692 Ha de forêts perdues dû à l'artificialisation des sols entre 1990 et 2012, contre - 5 968 Ha pour les prairies).



La quantité de **carbone organique** stockée dans la couche superficielle des sols et l'**activité biologique** sont, en général, plus élevées dans les systèmes prairiaux, agroforestiers et forestiers (8-9 kg/m²), intermédiaires en cultures (6 kg/m²) et plus faibles en systèmes viticoles (3 kg/m²). La Nouvelle Aquitaine jouit d'une quantité relativement élevée de carbone organique stocké dans les sols.

Air: une ressource sous surveillance

Les activités agricoles contribuent pour 5 % aux émissions totales nationales des polluants suivants : l'ammoniac (NH3), certaines particules, les oxydes d'azote (NOx), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le cadmium (Cd), avec une contribution très variable selon les substances.

Comme en France, l'agriculture de NA est à l'origine :

- De l'essentiel des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote (respectivement 95 % et 93% en 2019, source ATMO NA)
- D'une partie des émissions de particules fines (36% pour les PM10 et 16% pour les PM2.5 en 2019 source ATMO NA)
- D'une partie minoritaire des autres polluants de l'air : 7% des NOx

Les contributions sont plus faibles pour les autres polluants (7% en Nouvelle Aquitaine, contre 8 % pour NOx essentiellement par la combustion de produits pétroliers par les tracteurs et dans les serres ; 9 % pour HAP et 13 % pour Cd).

INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le cadre de la feuille de route NEOTERRA, la Région s'est également engagée à :

- Stocker du carbone et de l'azote sur les terres agricoles via les MAEC, le PCAE ou l'expérimentation sur les Paiements pour service écosystémiques.
- Préserver le foncier forestier et les continuités écologiques forestières
- Optimiser la gestion de la ressource en eau en Incitant les filières à mettre en place des stratégies d'adaptation au changement climatique (ex. utilisation d'espèces végétales résistantes au stress hydrique, OAD, agriculture de précision...) et en soutenant l'agro-écologie dans les contrats territoriaux de gestion intégrée des bassins versants en considérant que la question de l'accès à l'eau, dans le contexte du changement climatique, représente une véritable condition de succès pour la transformation agricole à horizon 2030. La disponibilité de l'eau en période d'été est un gage de diversification des productions (agriculture biologique, maraichage, arboriculture...), de pérennisation de l'élevage (autonomie alimentaire...) et plus généralement de création de valeur ajoutée et d'emploi en zones rurales.
- Améliorer la qualité de l'eau des captages d'eau potable via le programme régional multi-partenarial Re-Sources et via les politiques de développement de l'agriculture biologique, la réduction de l'utilisation des pesticides et de certification environnementale des exploitations.

Pour rappel les objectifs de Neo terra sont :

- 80 % d'exploitations certifiées en bio ou HVE
- sortie des pesticides de synthèse en 2030 et arrêt de l'utilisation des produits CMR dès 2025

Identification des besoins:

OS- E: « Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

E.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations

- Développer la recherche, la formation, le conseil stratégique, l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs et de leurs salariés pour faciliter un changement d'échelle dans l'adoption des pratiques agricoles et systèmes de production préservant les ressources.
- Accélérer la recherche (connaissances interactions agriculture-milieux, quantification des impacts, etc.) et l'innovation, notamment variétale, et le développement des solutions fondées sur la nature, en particulier pour la protection intégrée des cultures et le biocontrôle, et la diffusion des résultats de recherche et expérimentation auprès d'un plus grand nombre d'agriculteurs.
- Mobiliser les collectifs qui permettent de lier l'amont et l'aval (ex. filières) et ceux qui, tout en étant ancrés dans les territoires, ont une approche transversale des enjeux agricoles (ex. groupements d'intérêt économique et environnemental, groupes de fermes Dephy, organisme de défense et de gestion des signes officiels de qualité et d'origine).
- Mettre en cohérence des politiques commerciales, d'import/export avec les enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux. (hors PAC)
- Renforcer le dialogue entre les parties prenantes et les actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des liens entre les enjeux agricoles, alimentaires, sanitaires et environnementaux et la recherche de solutions co-construites. (hors PAC)

E.2 Accompagner les leviers globaux et les approches intégrées permettant la gestion durable des ressources

- Accompagner les objectifs fixés dans les textes européens et leur déclinaison nationale.
- Promouvoir l'agro-écologie notamment en réorientant les soutiens en faveur des systèmes résilients, efficients et sobres en intrants.
- Lutter contre l'artificialisation des sols et mieux exploiter les friches agricoles disponibles. (hors PAC)
- Augmenter la valeur ajoutée et la qualité des produits notamment en répondant aux attentes des consommateurs : élevage à l'herbe, réduction de l'usage des produits phytosanitaires, développement des protéines végétales, intégration de l'agro-écologie dans les signes officiels de qualité et d'origine, bien-être animal, biodiversité, bilan carbone...
- Développer des filières améliorant l'autonomie protéique des élevages et les synegies entre grandes culture et élevage (bouclage des cycles) au sein de l'exploitation ou d'un territoire.
- Développer la rémunération des pratiques et des systèmes de production favorables à la gestion durable des ressources: paiements pour services environnementaux publics et privés, certification (agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale), labellisation (agro-foresterie), contractualisation, subventions, commercialisation....
- Faire émerger, à travers la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau, des solutions partagées collectivement, adaptées aux besoins et aux contextes locaux (sobriété et optimisation de l'usage de l'eau, solutions de stockage et de transfert, transition agro-écologique).
- Lutter contre les pratiques et éviter les aides ayant un impact négatif sur la ressource.

 Créer, là où c'est possible, des réserves d'eau multi-usages compatibles avec l'amélioration des milieux, qui favorise une agriculture respectueuse de son environnement et créatrice de valeur ajoutée.

OS- E: « Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

E.3 Accompagner les systèmes et pratiques agricoles utilisant efficacement et durablement les ressources

Soutenir le développement de l'agriculture biologique et de la haute valeur environnementale*

<u>Eau</u>

- Accompagner les pratiques et systèmes plus économes en fertilisants et en pesticides (diversité des cultures, couverture des sols, culture à bas intrants, bio-contrôle, agriculture de précision, agriculture de conservation...).
- Promouvoir l'élevage extensif et le maintien des prairies et l'autonomie fourragère.
- Encourager la mise en place de pratiques et d'infrastructures agroécologiques permettant de limiter le transfert des surplus de nutriments et des pesticides vers l'eau (ex. cultures intermédiaires, haies, bandes enherbées).
- Inciter à une gestion économe de la ressource en eau, tout en assurant la couverture des besoins lorsque nécessaire

<u>Sols</u>

- Encourager les pratiques et les systèmes de production préservant les sols agricoles en luttant contre leur érosion leur dégradation et leur artificialisation.
- Préserver les capacités productives des sols (matière organique, biodiversité, fertilité et prévention des pollutions, drainage).

<u>Air</u>

• Accompagner les changements des pratiques pour diminuer les polluants atmosphériques (réduction des pesticides et des impacts de pulvérisation et fertilisation, réduction des émissions - machines et bâtiments -, gestion et traitement des épandages des effluents d'élevage, etc...).







^{*} Ajout de la Région Nouvelle-Aquitaine au diagnostic national



La biodiversité : une composante essentielle pour l'économie et la culture de Nouvelle-Aquitaine

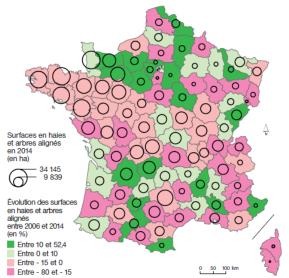
L'agriculture est la première activité économique de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle couvre 50 % du territoire régional et joue un rôle majeur dans la gestion du vivant, des paysages et des milieux.

La région est riche de :

- Grandes étendues de zones humides (Marais Poitevin, Marais Charentais, Marais estuaire de la Gironde), zones humides du Limousin, etc.)
- Grands espaces prairiaux (Plateau de Millevaches, estives dans les Pyrénées-Atlantiques)

De nombreuses études démontrent le déclin accéléré d'un grand nombre d'espèces végétales ou animales. Le recours important aux intrants chimiques (produits phytosanitaires et fertilisants), la mécanisation des travaux agricoles ainsi que la simplification des paysages agricoles et forestiers, mais aussi l'introduction d'espèces exotiques et envahissantes ont été identifiés comme des causes majeures de la diminution des populations.

La contribution écologique et économique apportée par les pollinisateurs est indispensable à la nature et à l'homme. Près de 90% des plantes sauvages à fleurs dépendent de la pollinisation animale pour leur reproduction. 75% des cultures vivrières dépendent de la pollinisation par les animaux, soit 35% de la production globale. Le Lot-et-Garonne par exemple, en tant que premier producteur national de prunes, fraises et noisettes, pourrait ainsi voir sa production fruitière chuter de 20% en raison de la diminution des pollinisateurs.



L'artificialisation des terres exerce également une pression sur les habitats naturels.

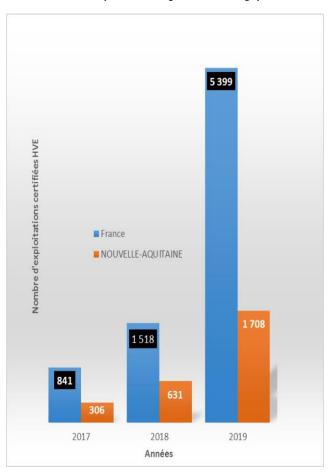
En Nouvelle-Aquitaine, 263 sites terrestres ont été désignés au titre de Natura 2000, couvrant 12,7 % du territoire régional. C'est la région française qui compte le plus de site Natura 2000; 43,5% des surfaces Natura 2000 sont en SAU (75% en ex Poitou-Charentes contre 1/3 en France) et on comptabilise 760 Ha en agroforesterie sur la zone picto-charentaise.



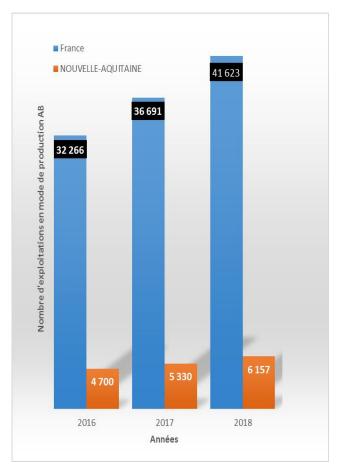
Les systèmes agricoles fondés sur les fonctionnalités des écosystèmes et sur une moindre utilisation d'intrants de synthèse aident à mieux concilier biodiversité, services de régulation et production agricole. Plusieurs de ces systèmes connaissent une progression marquée au cours de ces dernières années :

- L'agriculture biologique : +31% entre 2016 et 2018 en Nouvelle Aquitaine contre +28% en France (source Agence Bio).
- L'agriculture à Haute Valeur Environnementale : + 458 % entre 2017 et 2019 en Nouvelle Aquitaine contre +541 % en France (source MAAF).

Evolution du nombre d'exploitations en mode de production Agriculture Biologique



Evolution du nombre d'exploitations certifiées HVE



Comme au niveau national, d'autres pratiques moins systémiques ayant un impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes sont en progression en Nouvelle-Aquitaine (même si la Nouvelle-Aquitaine n'est pas en tête des régions de France) : couverture des sols en hiver, semis sans labour, enherbement ou couverts végétaux, gestion extensive des prairies, etc...

INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le cadre de sa feuille de route NEOTERRA, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixé plusieurs objectifs qui convergent vers l'OS F :

- Sortir des pesticides de synthèse en 2030 ;
- Arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025 ;
- 80% des exploitations certifiées en bio ou « Haute Valeur environnementale » d'ici 2030 ;
- 20% de produits bio dans les restaurations collectives dépendants des collectivités en 2030 ;
- Former à l'agroécologie avec des fermes pilotes ;
- 100% des lycées agricoles ayant des pratiques écologiques en 2025 ;

Le pacte d'ambition régionale pour l'Agriculture Biologique 2017- 2020 partagé avec l'Etat et la profession agricole a fixé pour objectif l'atteinte de 10% de SAU Bio en 2020 et 20% en 2027. Grâce à des aides soutenues, lisibles et pérennes, ainsi qu'à un accompagnement technique accru des agriculteurs, l'objectif de 2020 est en passe d'être atteint.

La certification "Haute Valeur Environnementale" HVE:

La Région Nouvelle-Aquitaine porte depuis avril 2019 sa propre certification collective « HVE Nouvelle-Aquitaine » reconnue par le Ministère de l'agriculture : une centaine d'exploitations y participent déjà.

Cette certification, délivrée par un organisme indépendant, atteste d'un engagement de résultats.

La performance environnementale de l'exploitation est évaluée par des indicateurs précis en termes de biodiversité, de stratégie phytosanitaire, de fertilisation et de ressources en eau. Les exploitations certifiées s'engagent ainsi dans une démarche de progrès qui leur permet de valoriser au plus juste leurs produits auprès des consommateurs via un logo HVE accompagné d'une mention valorisante.

Le projet VITIREV pour une filière viticole exemplaire pour la préservation de la biodiversité, les services écosystémiques et la préservation des paysages :

Ce projet multi partenarial avec les acteurs de la filière, du territoire et de la société civile vise la sortie des pesticides comme un atout pour :

- ➤ Améliorer la compétitivité des entreprises du secteur agricole confrontées à de nombreux défis tant économiques, sociaux, qu'environnementaux et de celles de l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière agricole sur le territoire.
- ➤ Renforcer l'attractivité des territoires en maintenant un tissu économique dense et dynamique, en soutenant l'innovation et les start-ups, en proposant aux habitants et aux touristes un environnement préservé.
- ➤ Améliorer la vie des citoyens et des agriculteurs en réduisant leur exposition aux intrants chimiques agricoles, en les intégrant au cœur d'une gouvernance de territoire, en leur permettant de travailler, de vivre au sein de territoires durables ou de consommer des produits issus de pratiques respectueuses de l'environnement.

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE).

En soutenant et promouvant les investissements permettant de réduire les pollutions, l'érosion des sols et les prélèvements sur la ressource en eau (PVE et CUMA) et en développement les systèmes agroforestiers et la mise en place d'infrastructures agro écologiques.

La biodiversité forestière et les services écosystémiques en forêt

Renforcer et mettre à disposition les connaissances en matière de biodiversité et de paysage.

Couvrant 33 % du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, diverses, les forêts sont le support d'une biodiversité qui joue un rôle important dans le fonctionnement durable des écosystèmes et des agrosystèmes.

Il existe peu d'études documentées et contextualisées sur les interactions des opérations de gestion forestière avec le maintien de la biodiversité.

Une réflexion sur l'inventaire des données disponibles et leur mise à disposition sera conduite au sein d'un comité spécialisé qui associera l'ensemble des parties prenantes ; Les actions de formations des acteurs de la filière forêt-bois auront vocation à prendre en compte ces éléments de connaissance.

Action : valoriser les données en matière de biodiversité et de paysage et renforcer les connaissances dans certains domaines pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

Valoriser les services écosystémiques liés à la forêt et à sa gestion durable

Le fonctionnement des écosystèmes forestiers est source de nombreux bénéfices pour la société. On peut ainsi mettre en avant la captation et le stockage du carbone, la réduction des émissions des gaz à effet de serre par la substitution d'utilisation de ressources fossiles, la biodiversité, la préservation de la qualité des sols, des eaux, de l'air par protection contre les risques naturels, et la protection contre l'érosion/ recul du trait de côte.

La forêt offre aussi un espace de loisirs qui renforce l'attrait de la population pour cet écosystème. La gestion durable de la forêt apporte une garantie sur la préservation de ces services écosystémiques. Mieux connaître les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers est nécessaire. Une consolidation des études existantes, notamment celles menées à l'initiative de la Région, devra permettre d'identifier les besoins de connaissance, intégrant notamment le volet évaluation économique. Le Conseil régional a engagé une démarche pour la valorisation du rôle de séquestration du carbone des forêts, via l'association Aquitaine Carbone. Dans le prolongement de cette initiative, il paraît pertinent d'approfondir dans un premier temps les réflexions sur la valorisation des services rendus au niveau du carbone :

- séquestration grâce au processus de photosynthèse ;
- stockage dans le matériau produit bois ainsi que dans les forêts (arbres et sols);
- substitution énergétique ou matériaux en évitant le recours aux énergies fossiles.

Plus généralement, afin de mieux connaître les services rendus au niveau du carbone par le fonctionnement des écosystèmes forestiers, il conviendra de s'attacher à mettre en place des analyses pluridisciplinaires les plus objectives possibles et intégrant l'ensemble du cycle d'un produit bois (de la gestion forestière à son usage).

Action : établir une stratégie régionale pour la reconnaissance et la valorisation des services écosystémiques rendus par la forêt gérée.

OS-F « Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages »

Besoins nationaux

F.1 Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations

- Développer la formation, le conseil, l'accompagnement et la sensibilisation (par exemple via l'observatoire agricole de la biodiversité) des agriculteurs.
- Renforcer les actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires, sanitaires et environnementaux et des liens entre pratiques agricoles et forestières et biodiversité. (hors PAC)
- Mobiliser les collectifs qui permettent de lier l'amont et l'aval (ex. filières) et ceux qui, tout en étant ancrés dans les territoires, ont une approche transversale des enjeux agricoles (ex. ODG SIQO, GIEE, DEPHY, groupes 30 000).
- Réformer ou supprimer les subventions néfastes pour la biodiversité.
- Mettre en cohérence les politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux. (hors PAC)
- Eviter les nouveaux risques sanitaires liés au développement des échanges.
- Favoriser la mise en œuvre de projets agro-écologiques sur des territoires à enjeux et la déclinaison des objectifs fixés dans les stratégies en faveur de la biodiversité.

F.2 Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux touchant la biodiversité)

- Accompagner les objectifs européens fixés dans les directives et les stratégies européennes.
- Promouvoir l'agro-écologie notamment en réorientant les soutiens en faveur des systèmes résilients efficients, et sobres en intrants.
- Favoriser l'autonomie fourragère, le bouclage des cycles, notamment au travers de la polyculture-élevage, pour encourager la dé-spécialisation et la désintensiffication.
- Soutenir le développement de l'agriculture biologique et de la haute valeur environnementale.
- Lutter contre l'artificialisation des sols et protéger le foncier agricole ; freiner l'agrandissement des parcelles ainsi que la spécialisation des territoires. (hors PAC)
- Lutter contre la dégradation des sols agricoles (érosion, érosion de la biodiversité des sols).
- Augmenter la valeur ajoutée et la qualité notamment en répondant aux attentes des consommateurs : élevage à l'herbe, réduction de l'usage de produits phytosanitaires, etc...
- Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées...).
- Développer la rémunération des pratiques en faveur de la biodiversité : PSE, certification, SIQO, contractualisation, subventions, commercialisation....
- Mettre fin aux pratiques défavorables à la biodiversité et reconnaître les pratiques qui y sont favorables.

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

- Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux.
 - Encourager des modes de gestion des prairies adaptés aux enjeux de la biodiversité.
 - Soutenir les pratiques d'élevage extensif et les accompagner techniquement.
 - Maintenir des dispositifs contractuels, conciliant activités agricoles et protection des espèces remarquables.
 - Préserver les zones bocagères.
 - Maintenir les systèmes d'estives et l'élevage associé.
 - Accompagner les agriculteurs aux changements de pratiques.

- Préserver et développer les habitats de plaine.

- Encourager la reconversion de terres arables en couvert herbacé propice à l'avifaune.
- Sensibiliser les agriculteurs en renforçant les actions de communication.
- Rémunérer les pratiques favorables (MAEC, AB).
- Lutter contre l'artificialisation des terres.

Protéger les zones humides de marais.

- Rémunérer les pratiques favorables.
- Limiter l'invasion des espèces exotiques comme la Jussie terrestre et l'Ambroisie.
- Favoriser l'élevage extensif et encourager le recours à des races rustiques, adaptées à ce milieu.
- Encourager les systèmes pastoraux.
- Renforcer les actions de communication auprès du grand public grâce à des structures comme le Forum des marais.

Créer des conditions favorables à l'activité des pollinisateurs.

- Rémunérer les pratiques favorables (MAEC).
- Favoriser l'implantation de parcelles mellifères.
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires.
- Lutter contre la destruction des plantes messicoles.
- Augmenter la diversité floristique des systèmes culturaux.

OS-F « Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

F.3 Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles

Biodiversité domestiquée et cultivée

- Encourager la diversité des assolements et l'allongement des rotations, ainsi que la réduction de la taille des parcelles.
- Encourager le maintien et le développement des structures écologiques et paysagères.
- Encourager le maintien et le développement des espaces agricoles importants pour la biodiversité (prairies permanentes, zones humides, surfaces pastorales et bocages).

Promouvoir l'élevage extensif lié au pâturage

• Encourager la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques végétales et animales et la diversification des variétés cultivées et des races élevées.

Biodiversité associée

- Encourager le maintien et le développement d'infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité associée (auxiliaires de cultures – ex. pollinisateurs, biodiversité des sols, prédateurs des ravageurs) et/ou à la fourniture de services écosystémiques, notamment l'agroforesterie, les couverts végétaux.
- Maintenir les dispositifs d'aide permettant de concilier activités agricoles et protection des espaces et espèces remarquables.

F.4 Réduire les facteurs de pression sur la biodiversité d'origine agricole dans les pratiques agricoles

Sur le changement d'usage des terres

- Eviter de nouvelles destructions d'habitats, notamment dans le cadre de l'agrandissement de parcelles.
- Réduire la déforestation importée en promouvant l'autonomie protéique à l'échelle nationale et européenne, et l'accroissement des surfaces en protéines végétales et minimisant les importations de produits agricoles et transformés.

Sur les pollutions d'origine agricole

• Accroître le soutien aux systèmes et aux pratiques permettant consommation phytopharmaceutiques et des engrais de synthèse au profit d'une consommation optimisée et/ou via l'utilisation de solution de substitution (ex. biocontrôle, biostimulant).

Sur les espèces envahissantes domestiques et exotiques

• Accroître la surveillance sanitaire et améliorer les méthodes de lutte, et renforcer le soutien aux pratiques permettant de lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Sur le changement climatique : cf. OS-D.

Sur l'exploitation des ressources naturelles (eau, sol, air) : cf. OS-E.

Veiller au maintien des infrastructures agroécologiques (haies, arbres, mares).

- Adapter les potentiels d'habitats (organisation parcellaire, plantation...), notamment dans le cadre de l'agrandissement de parcelles.
- Encourager l'agroforesterie.
- Restaurer ou favoriser le développement des IAE (plantations – entretien).

Préserver la richesse et la diversité des sols.

- Développer la pratique de couverture des sols.
- Favoriser des systèmes permettant d'augmenter la réserve utile des sols.
- Lutter contre l'érosion.
- Approfondir et valoriser les services rendus par la forêt et sa gestion durable notamment au niveau du carbone (séquestration, stockage, substitution)
- Renforcer les connaissances et former les acteurs de la filière forêt-bois en matière de biodiversité et de paysage







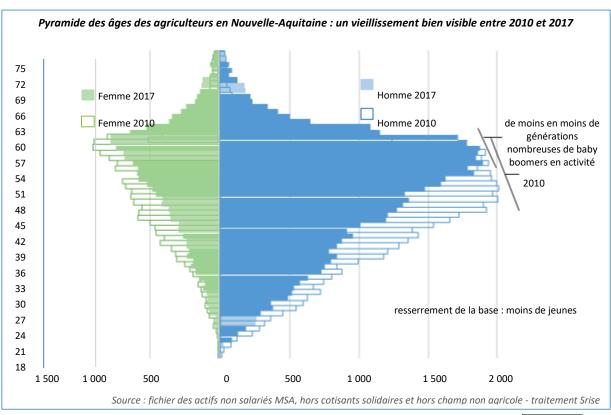


Remarques : les données proviennent de la publication « Agreste NA Etudes » FEVRIER 2020 N°1/ Observatoire Installation Transmission Chiffres clés 2019 Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine.

Une diminution du taux de remplacement

Sur la région Nouvelle-Aquitaine, depuis 2005, il y a en moyenne 3 420 cessations pour 2 012 installations, soit 1,2 installations pour 2 départs. Ce ratio, installation sur cessation, ou taux de remplacement diminue depuis quatre ans face à l'augmentation des cessations et en parallèle la diminution des installations.

Depuis 2012, ce ratio est passé en dessous de la barre des 60%. Si le nombre d'installations ne progresse pas alors que les cessations augmentent, il est à craindre d'être déjà en 2019 à une installation pour deux cessations. Ainsi, la baisse du nombre de chefs d'exploitation de 8% entre 2013 et 2017 pourrait passer au- delà des 10% en 2019.La biodiversité : une composante essentielle pour l'économie et la culture de Nouvelle-Aquitaine







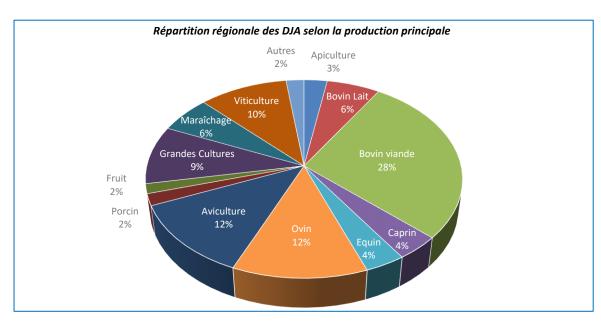
26 % des exploitations seraient à transmettre dans les prochaines années

Des variations selon les productions: les exploitants de plus de 57 ans sont susceptibles de partir en retraite dans cinq ans. En 2017, ils représentent 28 % des agriculteurs de la région. En lien avec les démographies différenciées entre orientations, la proportion d'exploitations à transmettre est plus élevée en productions végétales, hors horticulture-maraîchage, qu'en productions animales. Ainsi, 32 % des exploitations céréalières seraient à transmettre dans les cinq ans, 30 % en viticulture, 29 % en arboriculture fruitière, contre par exemple 24 % en bovins viande, 21 % en bovins lait, 20 % en ovins caprins et 19 % en volailles.

Des variations selon les départements : cette proportion varie fortement d'un département à l'autre : elle frôle 32 % en Gironde et en Dordogne, mais ne dépasse guère 18 % dans les Deux-Sèvres. Ces écarts s'expliquent en partie par des effets de structure liés aux productions dominantes dans les départements.

Une évolution du profil des nouveaux installés

- De 2015 à 2019, le nombre de DJA examinées en CDOA en Nouvelle-Aquitaine s'élève en moyenne à 610 par an. Sur la base des données MSA, 44% des nouveaux installés de moins de 40 ans bénéficient de la DJA, mais 31 % de l'ensemble des nouveaux installés (Hors transfert entre époux).
- Les installations avec DJA réalisées par des femmes progressent mais sont en dessous de 30%.
- Les installations hors cadre familial chez les bénéficiaires de la DJA progressent également pour atteindre 36 % en 2019 (34% en 2018).
- L'élévation du niveau de diplôme exigé pour bénéficier des aides à l'installation a contribué à l'élévation du niveau de formation des agriculteurs. En 2019 71 % des bénéficiaires de la DJA ont un niveau supérieur au BAC (68 % en 2018). Il reste 30% qui ont dû passer le BPREA pour accéder aux aides DJA.
- L'installation avec DJA concerne toute personne ayant déposé son dossier de demande d'aides à l'installation avant son 41ème anniversaire. En 2019, l'âge moyen est de 28.7 ans et en moyenne sur les 12 départements, 57 % des agriculteurs ayant déposé leur dossier en CDOA ont moins de 30 ans.
- Une agriculture diversifiée chez les bénéficiaires de la DJA. Les orientations technico-économiques des projets d'installations aidées illustrent parfaitement la diversité des productions de la région Nouvelle-Aquitaine. Il en découle un éclatement des productions principales avec une prédominance des productions animales (71%).



- L'agriculture biologique choisie par 1 projet sur 4. En 2019, les bénéficiaires de la DJA s'engageant dans un processus de reconversion ou de maintien du système biologique sont stables par rapport à 2016 et 2017 (27%, 28% et 25%). En Dordogne, le mode de production en AB progresse à nouveau et atteint 55% des DJA (52% en 2018).
- La vente directe, présente dans 18 % des dossiers d'installation, chute par rapport à 2017 et 2018 (29%). En Gironde, 4 projets sur 10 vont se réaliser avec de la vente directe.

Les politiques d'accompagnement par la Région Nouvelle Aquitaine concernent tous les nouveaux installés avec un travail spécifique mené sur l'accès au foncier agricole

Les objectifs suivis sont les suivants :

- 1. <u>L'accompagnement individuel à l'installation</u> doit donner à chaque candidat la possibilité de se préparer au mieux à l'installation en agriculture et à chaque nouvel installé de pérenniser celle-ci.
 - Le diagnostic préalable à l'installation a pour objectif d'accompagner un candidat à l'installation en amont de son projet,
 - l'étude économique préalable à l'installation est indispensable pour la réalisation d'un Plan d'Entreprise (PE) pour une installation avec la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et pour le montage d'un dossier prêt d'honneur,
 - l'accompagnement après installation a pour objectif de faire le point avec le Nouvel Installé sur la situation technico-économique de son exploitation par rapport à l'analyse faite de son projet d'installation.

2. Le prêt d'honneur

Le dispositif Prêt d'Honneur permet d'attribuer un prêt à taux zéro à tous les candidats non éligibles à la Dotation Jeune Agriculteur et pourtant tout à fait aptes à s'installer bien qu'ayant plus de 40 ans ou justifiant d'une expérience professionnelle solide en matière agricole sans pour autant avoir de diplôme agricole. Le candidat à qui est accordé un prêt d'honneur bénéficie d'un suivi individualisé grâce à la mise en place d'un parrainage et d'un suivi technique sur la durée du prêt.

- 3. La transmission: repérage des cédants et mises en relation entre porteurs de projet et cédants
- 4. <u>Des outils fonciers</u> : destinées à faciliter l'installation et la transmission en agriculture sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine que sont :
 - **le stockage**, visant à constituer des réserves foncières, à les préserver du démantèlement en facilitant l'installation de porteurs de projets sur des exploitations bien structurées ou présentant des opportunités foncières utiles ou pertinentes pour des projets à venir.
 - le portage, mécanisme de financement relais du foncier dans le cadre d'une installation. Ce dispositif sorte de « location/vente» permet de différer l'acquisition des terrains agricoles afin d'alléger les investissements de départ et de concentrer ainsi les ressources disponibles du nouvel installé sur les autres composants de son projet (matériel, bâtiments, stocks, cheptel, avances aux cultures, ...) Contrairement au stockage, la mise en place d'un portage implique que le porteur de projet soit identifié et est en cours d'installation.

- la garantie des fermages, permet une installation déchargée du poids de l'investissement du foncier. Pour inciter les bailleurs à établir des baux au profit de candidats à l'installation, la SAFER propose et souscrit une assurance permettant de leur garantir le paiement du fermage.
- la régulation du marché foncier agricole. Sur certains territoires de la Nouvelle-Aquitaine, la régulation des marchés fonciers agricoles demeure un enjeu majeur et s'avère nécessaire et stratégique. Les prix du foncier doivent être maîtrisés pour assurer l'accès au foncier pour les nouveaux installés et assurer ainsi durablement le renouvellement des générations d'agriculteurs. Sur ces territoires, une action de la SAFER par préemption en révision de prix s'avère souvent nécessaire.

Par leur localisation géographique, les activités liées au bois et à la forêt jouent un grand rôle dans le dynamisme des territoires ruraux

La ressource forestière et la majeure partie des activités situées en aval de la filière, sont localisées en milieu rural. Elles sont particulièrement concentrées sur les zones rurales identifiées comme les plus fragiles, c'est-à-dire celles qui sont le plus éloignées des centres urbains.

La forêt de Nouvelle- Aquitaine génère une plus-value économique importante. Facteur de production, elle est le premier maillon d'une chaîne économique qui regroupe des activités de main d'œuvre, de transformation artisanale ou industrielle, de commerce de gros ou de détail et de services.

La Nouvelle-Aquitaine représente le quart de la récolte nationale de bois. Le bois d'œuvre demeure le principal débouché de la sylviculture de Nouvelle-Aquitaine. Le bois énergie monte en puissance, même si sa part reste inférieure à celle observée sur le reste du territoire.

Ainsi la Nouvelle-Aquitaine n'est pas uniquement la première forêt de France, elle est également la première région pour le travail en forêt, la première scierie française et le leader en matière de travail du bois.

Le renforcement de la compétitivité de la filière forêt-bois est essentiel pour valoriser la ressource bois locale et créer des emplois dans les territoires ruraux.

Identification des besoins:

OS-G « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

G.1 Accompagner la 1ère installation de tous les agriculteurs qui le souhaitent et assurer au mieux le renouvellement des générations

- Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à l'installation pour tous les agriculteurs (jeunes agriculteurs et autres nouveaux installés).
- Continuer de développer des dispositifs d'aide et d'accompagnement diversifiés pour les nouveaux installés, notamment ceux qui ne seraient pas éligibles à la DJA.
- Installer des agriculteurs formés et compétents.
- Faciliter l'accès à la formation et au conseil avant et après l'installation, et plus généralement tout au long de la vie.
- Maintenir la vigilance via le suivi post-installation pour éviter des situations de fragilité.

G.2 Faciliter les reconversions et les transmissions entre générations

- Renforcer les actions d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture.
- Faciliter les transmissions hors cadre familial par la coopération entre cédants et nouveaux installés.
- Limiter la rétention de foncier par les agriculteurs ayant dépassé l'âge légal de la retraite et qui continuent à exercer une activité agricole.
- Améliorer les conditions de vie des cédants et ainsi lever des freins à la transmission. (hors PAC).

OS-G « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

G.3 Créer un environnement favorable à l'installation en agriculture

- Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives permettant de diminuer la charge d'investissement individuel : installations en société (GAEC, SCOP...), adhésion CUMA, portage foncier, ...
- Renforcer l'efficacité des outils de régulation du foncier. (hors PAC)
- Améliorer l'information sur le foncier disponible afin d'en faciliter l'accès pour les installations. (hors PAC)
- Développer les instruments financiers et les outils de financement participatifs favorisant l'accès au foncier agricole pour le nouvel installé et la transmission. (hors PAC)
- Renforcer l'attractivité du secteur agricole et de ses métiers.
- Adapter encore mieux la formation aux nouveaux besoins du métier (répondre aux nouvelles attentes, agro-écologie, compétences RH, numérique, etc.). (hors PAC)
- Renforcer la lutte contre la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole (politique foncière hors PAC dont outils de régulation et documents d'urbanisme). (hors PAC)
- Renforcer les soutiens complémentaires des collectivités et financeurs privés qui sont adaptés aux besoins des territoires (accès aux espaces-tests, ferme-couveuse, portage de foncier,...).
- Créer un environnement attractif pour les entreprises, les agriculteurs et les familles en zones rurales en poursuivant les efforts de politique publique à toutes les échelles pour y renforcer le dynamisme et l'attractivité (accès aux services comme la santé, couverture numérique, accessibilité, etc...).

G.4 Améliorer l'intégration et l'adéquation des projets d'installation aux projets de territoires

- Réfléchir davantage les installations en lien avec les projets de territoire, notamment les projets alimentaires territoriaux, ou encore le développement de filières territorialisées.
- Soutenir toutes les voies d'animation et d'accompagnement de terrain, notamment collectifs (ex : réseau de référents, filières, etc...), à l'installation (pré et post-installation) et à la transmission.
- Encourager les projets d'installation en agro-écologie, créant de la valeur et la maintenant sur le territoire, et favorisant l'emploi afin de mieux répondre aux attentes sociétales.









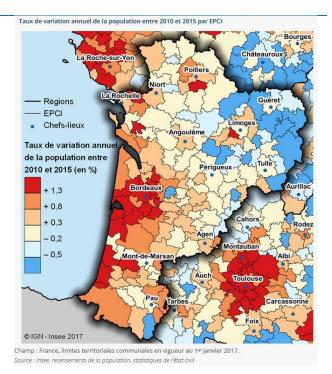
Une vaste région mais peu dense :

Avec 84 061 km², 6 Millions d'habitants, la densité de population est faible (71 hab/km² contre 118 en France).

La croissance démographique est plus rapide qu'au niveau national (+51 000 habitants entre 2016 et 2019, soit +0,9 % contre +0,5 % en France), portée par le solde migratoire. Le littoral et les grandes agglomérations sont les plus attractifs.

La région est rurale, avec 54 % de sa population vivant dans une commune peu dense ou très peu dense (35 % en France). Ses espaces ruraux sont contrastés (péri-urbain/rural, dynamique/en déprise). Un phénomène de dévitalisation est observé dans les communes rurales.

Si villes et bourgs maillent le territoire, les villes intermédiaires et les bourgs subissent la dévitalisation commerciale de leur centre.



L'une des régions d'Europe les plus âgées :

A horizon 2050, 21 à 31 % de la population aura plus de 65 ans. Les besoins en termes de santé, d'accompagnement de la dépendance, d'adaptation du logement et de l'espace public, de lutte contre la précarité seront importants. Cependant, le taux de renouvellement des actifs de 46 % (7 points supérieurs à la moyenne européenne) contribue à compenser les départs à la retraite.

La première région agricole et forestière de France :

En 2015, 5,5 % des emplois relevaient du secteur primaire, 17,8 % du secteur secondaire et 76,8 % du secteur tertiaire.





L'économie sociale et solidaire est très présente en région, avec des établissements employant 12 % des effectifs salariés. Si les mutuelles sont très représentées, 7 salariés sur 10 de l'ESS travaillent dans une association. Les associations et coopératives implantées en milieu rural contribuent à l'offre de services à la population (culture, sports, services à la personne...) et portent des initiatives de revitalisation rurale (autour de commerces, d'espaces de vie ou de projets de circuits courts de proximité par exemple).

Première région forestière française avec 2,8 millions d'hectares, la forêt occupe 34 % du territoire. L'ensemble des forêts régionales fournit environ 10 millions de m3 de bois chaque année à l'industrie régionale de la transformation. Au global, l'ensemble de la filière procurent un emploi à 56 000 néo-aquitains et génère environ 10 milliards de Chiffre d'Affaires.

Du point de vue environnemental, 88 % du stockage annuel de carbone a lieu dans les forêts régionales qui constituent donc un atout majeur pour la croissance verte. Parallèlement, les sources renouvelables d'énergie ainsi que les biomatériaux à base de bois améliorent encore le bilan carbone régional en se substituant aux énergies ou produits d'origines fossiles plus émetteurs en GES.

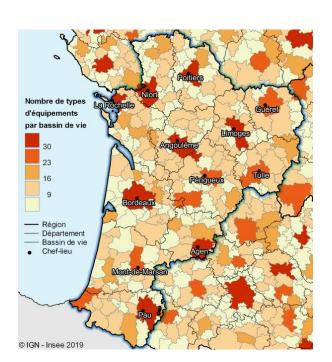
Un bon niveau d'équipements et services de la vie courante, mais des disparités territoriales d'accès :

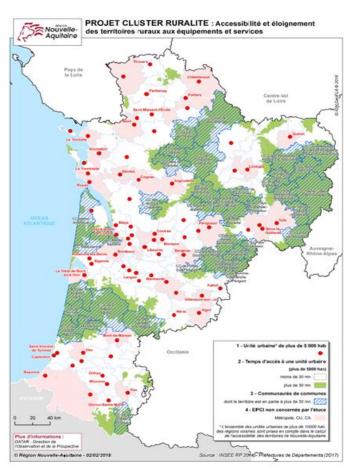
La Nouvelle-Aquitaine est la 8ème région pour le temps d'accès médian à ce type de services, avec une moyenne de 19 minutes en voiture.

Le taux d'équipement en établissements de santé est supérieur à la moyenne nationale mais des inégalités de répartition de l'offre de soins sont observées avec une concentration autour des villes côtières et touristiques. La présence de 175 Maisons de Santé Pluridisciplinaires améliore cette accessibilité et permet une offre en termes de soins plus spécialisés. L'offre de santé régionale s'oriente de plus en plus vers le numérique et la mutualisation (e-santé, télémédecine, plateforme de mutualisation, living-lab...) pour lutter contre la déprise médicale, faire face au vieillissement des professionnels.

Le territoire se singularise par une offre d'espaces publics numériques importante et par un maillage dense de 212 tiers-lieux, en progression dans les zones rurales. On constate ainsi l'émergence de territoires dits « intelligents », qui favorisent le déploiement de solutions et de services numériques permettant de réduire la fracture territoriale avec les grandes agglomérations et de créer un trait d'union rural-urbain.

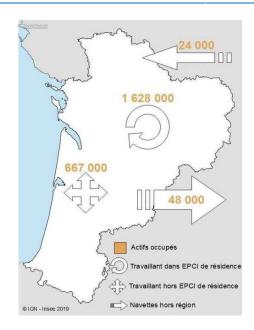
L'accessibilité régionale aux services et aux équipements est fragilisée par le processus de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs. La vacance résidentielle et commerciale y est importante.





Déplacement d'un actif sur trois pour aller travailler :

Le phénomène des navettes, qui consiste à quitter son lieu de résidence pour aller travailler, se développe fortement depuis 10 ans en Nouvelle-Aquitaine, même si le territoire régional connaît de fortes disparités. Un actif sur trois se « déplace » pour aller travailler : sur les 2 319 000 emplois que compte la région, 691 000 sont occupés par des travailleurs qui quittent leur lieu de résidence, aussi appelés navetteurs, dont 24 000 par des hommes et des femmes qui n'habitent pas la Nouvelle-Aquitaine. À l'inverse, 48 000 Néo-Aquitains quittent chaque jour la région pour raisons professionnelles.



INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le SRADDET: favoriser l'innovation en territoires ruraux et renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux :

La région Nouvelle Aquitaine a défini sa stratégie de rééquilibrage territorial à l'occasion de l'élaboration de son SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires). Celui-ci doit permettre d'accélérer les transitions indispensables et urgentes, qu'elles soient économiques, agricoles et alimentaires, écologiques et énergétiques, sociales et territoriales.

Faible densité de population, importance des surfaces agricoles et naturelles et isolement relatif sont des réalités perceptibles dans les espaces ruraux. Dépendance à l'automobile, mitage et artificialisation des sols, sentiment de délaissement et incapacité pour les habitants à satisfaire certains besoins fondamentaux en un temps de déplacement « raisonnable », sont autant d'enjeux caractéristiques auxquels sont confrontés les territoires ruraux. Ces derniers sont pourtant riches de ressources naturelles, de savoir-faire, de patrimoine historique et culturel, ce qui leur offre des potentialités de développement.

Le SRADDET pose parmi ses objectifs prioritaires la mise en synergie et la coopération entre les différents acteurs d'un même espace ou de différents espaces, au bénéfice d'une répartition territoriale des activités, des équipements, des logements et des services, et dans la perspective de gains réciproques. Cela passe par de plus grandes coopérations, solidarités, au sein d'un territoire et entre territoires.

Mettre le partenariat et la réciprocité au cœur des relations entre territoires (alimentation, énergie, mobilité, développement économique, équipements...) est l'objectif 64 du SRADDET.

Face à une diversité de situations, d'atouts et de besoins, les territoires sont appelés à :

- se coordonner, c'est-à-dire connaître ce que font les autres et se mettre en cohérence (ex : urbanisme, transports) ;
- coopérer pour être plus forts à plusieurs et valoriser un bien commun (ex : une vallée) ;
- échanger des ressources sur la base d'intérêts réciproques avec leurs voisins en matière d'alimentation, d'énergie, d'aménagement de zones d'activités.

Identification des besoins:

OS-H « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

H.1 Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux

- Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux (diagnostic, ingénierie territoriale), au service de projets portés par les acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises, chambres consulaires, organisations agricoles, etc.) notamment en permettant de soutenir des « petits projets ».
- Mettre en cohérence les politiques publiques impactant les territoires ruraux (meilleure articulation des sources de financement, équilibre urbain/rural, ...).
- Encourager l'innovation, y compris sociale, la mutualisation et la coopération entre les acteurs des territoires ruraux.
- Favoriser la création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux (soutien aux initiatives locales, soutien aux investissements dans les projets d'énergies renouvelables, développement du télétravail, aide au démarrage d'activités du tissu économique local, offre touristique dont l'agro-tourisme, etc...).
- Développer et favoriser la coopération et la solidarité entre acteurs et territoires notamment dans le cadre de stratégies locales de développement forestier, et de contrats de territoire de manière générale.
- Réduire la complexité administrative des dossiers de financement européens.

H.2 Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir

- Cibler les financements sur des thématiques de transition (enjeux alimentation, énergie renouvelable, numérique, etc...).
- Accompagner les initiatives de reterritorialisation de l'alimentation (Projets Alimentaires Territoriaux), structurer le développement de filières locales, des outils de proximité (logistique collective, transformation, etc.) et de débouchés associés.
- Développer une gestion du potentiel de biomasse au niveau territorial, notamment en améliorant le renouvellement des peuplements forestiers dans le contexte du changement climatique.
- Développer simultanément, dans le cadre d'une gestion durable des forêts, les filières bois matériaux et bois énergie en respectant la hiérarchie des usages du bois : faciliter l'accès à la ressource, renforcer les outils de transformation, notamment de 1ère transformation, labellisation des produits bois.
- Développer le potentiel touristique et culturel des zones rurales dans des conditions durables pour les territoires et les ressources.
- Renforcer l'accès aux services à la population en zones rurales.
- Développer de nouvelles filières pour les produits biosourcés, dans une logique d'économie circulaire, en s'appuyant sur la diversification des exploitations et en respectant la vocation d'abord alimentaire de la production agricole.
- Favoriser le recours aux produits biosourcés issus de filières durables (par exemple dans la construction) en communiquant auprès du grand public et en facilitant la prise en compte du caractère biosourcé dans la commande publique.
- Encourager le développement du numérique (hors PAC) : développement des infrastructures, accélération de la couverture numérique des territoires ruraux, inclusion numérique (formation et accompagnement à l'utilisation des outils numérique à destination des populations qui en sont aujourd'hui éloignées).
- Développer la valorisation des services éco systémiques de la forêt.

OS-H « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables »

Besoins nationaux

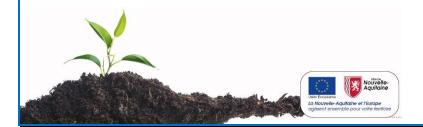
Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

H.3 Cibler l'action publique sur les territoires les plus fragiles et qui en ont le plus besoin

- Différencier l'action publique en fonction des caractéristiques des territoires, les zones rurales étant désormais caractérisées par des problématiques et enjeux différents, en raison de trajectoires d'évolution très diverses.
- Cibler l'aide publique là où d'autres voies de financement des projets sont inaccessibles en raison de fragilités particulières des territoires liées à leur faible attractivité.
- Accompagner les mutations économiques majeures de certains territoires, en s'appuyant notamment sur les nouvelles opportunités ouvertes par l'économie présentielle ou résidentielle, l'économie circulaire et la bioéconomie.
- Améliorer la cohérence des différents cadres d'action publique à destination de ces territoires.
- Accompagner la transmission des entreprises.

G.4 Renforcer l'attractivité des zones rurales et des métiers agricoles et forestiers

- Appuyer les démarches novatrices en matière de service public (maison de services publics, télémédecine...).
- Améliorer et mettre en valeur le cadre et la qualité de vie des habitants en milieu rural et attirer de nouvelles populations en milieu rural (tiers lieux, restauration du bâti, mobilités propres, services, etc.) en développant en particulier l'attractivité des centres bourgs des petites et moyennes villes.
- Favoriser la cohésion et le bien-vivre ensemble à travers un tissu associatif varié et dynamique.
- Encourager le développement du télétravail pour favoriser l'installation de cadres en zones rurales. (Hors PAC)
- Renforcer l'offre de formation, notamment professionnelle, en adéquation avec les activités en zone rurale, notamment en identifiant mieux les besoins en compétence des entreprises.
- Mieux communiquer sur les initiatives et les projets conduits dans les territoires ruraux (en s'appuyant par exemple sur le numérique).
- Promouvoir l'emploi agricole, de la filière bois et de l'agroalimentaire et améliorer les conditions de travail dans ces métiers.
- Réduire les freins au recrutement en agriculture, notamment par la promotion de la mutualisation de l'emploi (groupement d'employeurs...).
- Développer des équipements et des services pour accompagner le vieillissement de la population.
- Permettre à l'ensemble de la population de mieux connaître l'importance du rôle des agriculteurs et des forestiers dans les territoires ruraux.
- Accompagner les politiques d'accueil des nouvelles populations : favoriser l'emploi des conjoints, l'intégration des nouveaux habitants (réseau accueil, logements passerelles).





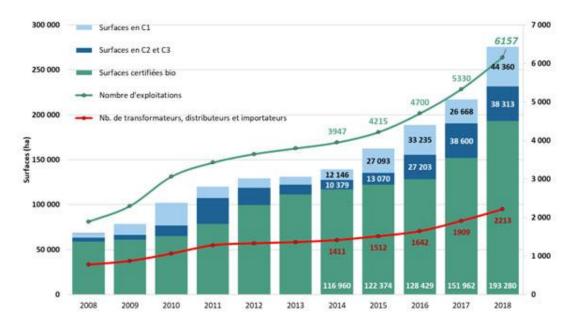




Un fort développement de l'agriculture biologique (source Arbio Nouvelle-Aquitaine)

Depuis 2018 la Nouvelle-Aquitaine est la 2^{nde} région bio française en nombre de fermes et en surfaces conduites en bio.

La Nouvelle-Aquitaine compte, à la fin de l'année 2018, 6 157 fermes bio. Les surfaces bio, en croissance de 16 % depuis trois ans, augmentent en 2018 de 27 % à l'échelle régionale.



Une accélération dans la croissance des surfaces : En dehors de quelques départements, Corrèze, Creuse et Charente, qui semblent marquer le pas avec une croissance des surfaces inférieures à 10 %, les SAU bio augmentent considérablement en 2018.

Ce sont au total 276 000 ha qui sont conduits en bio à la fin de l'année 2018, soit 7 % de la SAU totale de la région. La Nouvelle-Aquitaine se rapproche donc de la moyenne nationale (7.55 %), comptant toujours une hétérogénéité entre département ; les extrêmes allant de 3.58 % de la SAU en bio pour la Charente Maritime jusqu'à 14.40 % pour le Lot-et-Garonne.

293 Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine en Nouvelle Aquitaine (Memento 2019, Données statistiques et économiques 2017, INAO, DRAAF, Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine) :

- 78 AOP/AOC
- 46 IGP
- 168 LR
- 1 STG

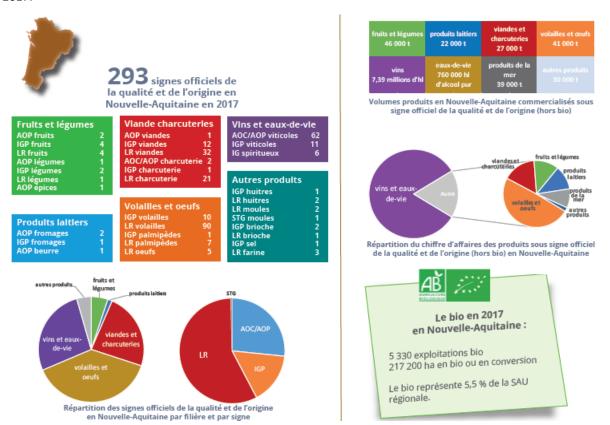
En Bio: 5 330 exploitations engagées, 217 200 Ha en bio ou en conversion

Du fait de terroirs variés, les productions agricoles et alimentaires de Nouvelle-Aquitaine se caractérisent par leur grande diversité. Les produits sous signe de la qualité et de l'origine, qu'ils soient AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée), LR (Label Rouge), STG Spécialité Traditionnelle Garantie) ou bio, sont nombreux. Ils témoignent de la richesse du patrimoine régional, bénéficiant de critères de qualité exigeants et de savoir-faire transmis de génération en génération.

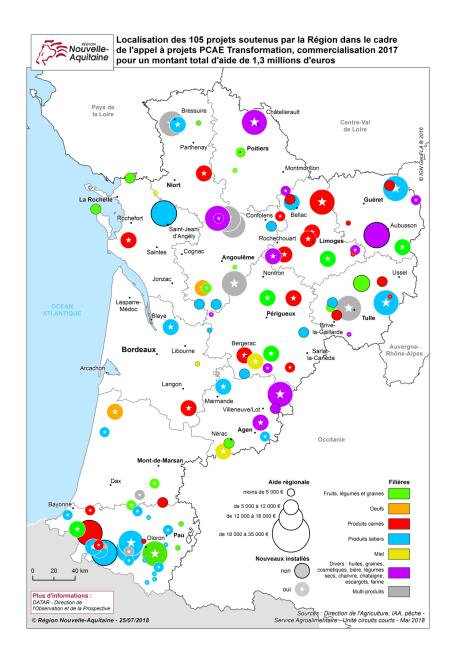
La région représente 25 % du chiffre d'affaires national des produits sous SIQO hors vin (hors bio).

La région représente 36 % du vin produit sous SIQO en France, y compris vins destinés à l'élaboration de spiritueux (hors bio). 94 % du vin produit en Nouvelle- Aquitaine est commercialisé sous SIQO, y compris vin transformé en spiritueux (hors bio).

La Nouvelle-Aquitaine est au troisième rang national pour le nombre d'exploitations et les surfaces en bio en 2017.



Dans un monde agricole en profonde mutation, les circuits alimentaires locaux représentent des opportunités de diversification et de débouchés pour de nombreuses exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires. Ils répondent également à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits saisonniers et de proximité avec des garanties de qualité et de traçabilité. Les circuits alimentaires locaux sont aussi facteurs de lien social et de cohésion territoriale.



Différents modes de commercialisation et de distribution sur les marchés locaux et régionaux

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont environ 14 340 exploitations qui commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts soit une moyenne de 17 % par rapport au total des exploitations, alors que la moyenne nationale est de 15 %.

Chez les producteurs des 232 Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, la part de la production bénéficiant d'un signe de qualité est de 60 % contre 40 % en circuit long : AOP, IGP et surtout Bio sont présents.

Les trois modes de vente les plus utilisés par les exploitants en circuit court sont la vente à la ferme, la vente auprès des commerçants détaillants et la vente sur les marchés. La **vente à la ferme** concerne près d'un producteur sur deux. Le second mode de commercialisation pratiqué est la **vente sur les marchés** avec plus d'un producteur sur 5. Les maraîchers en font notamment leur 1^{er} circuit de vente. Le **commerce de détail** par le biais d'un intermédiaire intervient en 3^{ème} position. La vente en **point de vente collectif** et celle en tournée sont aussi largement utilisées par les exploitants.

Face à des consommateurs qui recherchent du sens dans leurs achats, et veulent se réapproprier leur alimentation en privilégiant la qualité et le local, **la grande distribution**, qui constitue le débouché largement majoritaire des entreprises agroalimentaires propose également une offre de produits locaux qui ne cesse de progresser en magasin. Enfin, les entreprises de transformation régionales sont de plus en plus nombreuses à avoir un site de **vente en ligne** ou à commercialiser leurs produits via des marketplace ou **plateformes de vente en ligne** spécialisées s'adressant aux particuliers.

De son côté, la restauration collective semble peu séduire les producteurs en circuits courts en se plaçant en dernière position. Pourtant, sur ce segment de marché de la **restauration hors domicile** (RHD), la restauration collective à caractère social (publique) en Nouvelle Aquitaine représente plus d'1800000 repas/jour se répartissant entre :

la restauration scolaire : 57 %

la restauration médico-sociale : 30 %

• les restaurations autres : 13 %

INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

PACTE BIO

Un PACTE d'ambition régionale 2017-2020 signé avec l'Etat et les professionnels a pour objectif d'atteindre 10 % de la SAU en AB en 2020 et 20 % en 2027 contre 5 % fin 2015. Ce pacte permet :

- une meilleure lisibilité aux agriculteurs sur les plafonds des aides en particuliers ceux de la CAB et de la MAB;
- la garantie d'accès à un appui technico-économique réactif et de qualité ;
- le soutien aux démarches de recherche-expérimentation avec une logique permanente de pragmatisme et de diffusion des résultats obtenus ;
- l'accès au foncier bio afin de privilégier la reprise en AB des surfaces converties ou en conversion lors des transmissions ;
- la mise en place d'un Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique qui aura vocation à servir d'outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics et les professionnels.

Par ailleurs les engagements de la feuille de route NEOTERRA visent 80 % des exploitations en bio ou HVE à échéance 2030.

Feuille de route pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine

L'objet de cette feuille de route liant Agriculture, Alimentation et Territoires pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine est de proposer une vision consolidée des actions de la Région et de l'Etat en faveur des circuits alimentaires locaux et de l'ancrage territorial des filières alimentaires en Nouvelle-Aquitaine. Elle fixe les objectifs tant stratégiques qu'opérationnels ainsi que le plan d'actions et sa gouvernance permettant de renforcer la compétitivité de la filière alimentaire, de développer les circuits de proximité en Nouvelle-Aquitaine et faciliter l'accès au consommateur à une alimentation de qualité, saine, sûre et durable.

Elle s'articule autour de 18 actions et 4 domaines d'actions stratégiques :

- 1. FAVORISER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET LA VENTE DIRECTE (Transformation et commercialisation à la ferme Individuel et collectif, Modèles économiques innovants, Promotion)
- 1. 2. FACILITER LES INITIATIVES DE TERRITOIRES DE DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX (Démarches territoriales, Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), Besoin sur un territoire, développement et adaptation de l'offre, mise en réseau des acteurs)
- 2. MARCHÉS DE DIMENSION RÉGIONALE : STRUCTURER L'OFFRE ET LES FILIÈRES (Restauration collective publique, Cantines des lycées, Structuration de l'offre (autres marchés), Nouvelles solutions logistiques et numériques)
- 3. DÉVELOPPER LES APPROCHES TRANSVERSALES (Observatoire, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Innovation, Formation, Éducation, Information).

La question du **bien-être animal** est également prise largement en considération dans les appels à projets PCAE <u>et actions collectives (transition agricole</u> et expérimentation). <u>Les cahiers des charges des SIQO des productions animales sont en cours de révision pour mieux intégrer le bien-être animal.</u>

Identification des besoins:

OS-I « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

I.1 Renforcer la dimension alimentaire de la PAC et améliorer l'articulation des politiques publiques concernées

- Améliorer l'accès de tous, partout sur le territoire, à une alimentation en quantité suffisante, saine, de qualité et produite dans des conditions durables, et ainsi contrer la menace d'une alimentation à deux vitesses et du creusement des inégalités.
- Améliorer l'intégration de l'agriculture et des enjeux alimentaires dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement local : soutenir les démarches locales, notamment portées par les collectivités territoriales, visant au développement de nouvelles relations producteurs-consommateurs, de gouvernances alimentaires, de territorialisation comme les Projets alimentaires territoriaux portés dans la Politique nationale de l'alimentation, et promouvoir les contrats de territoire incluant les conditions de production (accès à l'eau, qualité de produits, etc...).
- Améliorer la prise en compte des impacts sur les enjeux sociétaux dans la définition des aides de la PAC (ex. : impact nutritionnel et de santé, précarité alimentaire, conditions d'élevage et de production, autonomie et résilience).
- Renforcer la coordination et la cohérence des politiques publiques portant sur les enjeux alimentaires, tant au niveau européen que national, régional et local (recherche de synergie entre la PAC et les politiques de l'alimentation, de l'environnement, de la santé, renforcer les connaissances en matière de consommation et de nutrition dans l'enseignement agricole, articuler entre eux les différents plans ou projets aux différentes échelles d'actions).

Mettre en cohérence les politiques commerciales (Accords de libre-échange notamment), d'import/export avec les enjeux d'une agriculture et d'une alimentation durables. (hors PAC)

I.2 Accompagner les changements de pratiques agricoles et des systèmes de production

- Soutenir la diversification des productions, des territoires, et la structuration des filières, notamment de légumineuses pour l'alimentation humaine. Accompagner la transition agro-écologique des agriculteurs pour accélérer la diffusion des changements de pratiques, notamment en soutenant l'investissement, la formation, l'échange entre pairs, et les démarches collectives et en tenant davantage compte de la prise de risque inhérente au changement de systèmes de production induit.
- Soutenir la recherche et l'innovation pour l'amélioration des systèmes de production en matière environnementale et de sobriété dans l'utilisation des ressources et des intrants (dont les produits phytosanitaires), en termes d'efficacité énergétique et climatique, et de propriétés nutritionnelles des aliments.
- Soutenir le développement des démarches de qualité en mobilisant notamment la recherche, le développement, la diffusion d'informations, la formation, etc. et accompagner l'amélioration des cahiers des charges des produits sous SIQO, notamment en matière environnementale.
- Soutenir les productions et modes de productions qui répondent aux attentes sociétales (ex. agriculture biologique, certification environnementale, bien-être animal, baisse des antibiotiques vétérinaires, etc.) et communiquer sur leurs impacts positifs en termes d'emploi, de dynamisme territorial, d'environnement, de santé, etc...
- Renforcer la prévention dans le domaine sanitaire (biosécurité, lutte intégrée contre les ravageurs, prévention contre les mycotoxines, etc...);
- Optimiser les méthodes de production et transformation pour réduire les pertes et gaspillage et valoriser les productions agricoles « déclassées » ou les surplus dans une logique d'économie circulaire.

OS-I « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux »

Besoins nationaux	Besoins régionaux Nouvelle- Aquitaine
I.3 Accompagner l'adaptation du secteur alimentaire	
 Adapter les maillons de la chaine de valeur autres que la production agricole (logistique, transformation, distribution, transport) pour renforcer l'offre de produits répondant aux demandes sociétales (sains, durables, de proximité, de saison, etc). Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur et encourager les démarches de contractualisation amont-aval basées sur l'engagement réciproque de mieux répondre au consommateur et de valoriser la montée en gamme dans le prix au producteur (démarches équitables, éthiques, etc). Conforter les soutiens apportés aux démarches visant un approvisionnement territorial et durable, notamment en circuits courts (dont maraîchage), aux démarches de qualité et aux démarches collectives, au niveau local, notamment en s'appuyant sur le dispositif des projets alimentaires territoriaux. Se saisir pleinement de l'opportunité de marché que représente la restauration collective pour les producteurs, les filières de proximité et les produits de qualité. Repenser les normes de fabrication et de consommation des produits alimentaires (jusqu'au marketing), pour limiter le gaspillage d'une part, et améliorer leurs propriétés nutritionnelles, d'autre part (additifs, sucre/sel/gras, etc.). (hors PAC) Encourager et valoriser l'écoconception des process et des produits au sein des entreprises et des filières. (hors PAC) 	
• Accompagner la recherche et l'innovation pour des systèmes alimentaires durables.	
I.4 Renforcer la prise en compte des risques sanitaires, notamment liés au changement climatique	
 Renforcer la veille sanitaire et la surveillance biologique du territoire, y compris outremer, et développer de nouvelles méthodes de prévention et de lutte face aux risques émergents (épidémiosurveillance, mesures de biosécurité, etc.) afin de réduire l'exposition globale aux risques. 	
 Accompagner les transformations de modes de production agricole, en soutenant les démarches collectives. 	
 Accroître la résilience du système alimentaire aux nouveaux facteurs de risques ; encourager les coopérations intra et inter-filières, en intégrant les acteurs territoriaux. Renforcer l'accompagnement technique et sanitaire des exploitations et établissements alimentaires, notamment en matière de biosécurité des élevages, et y compris dans les 	

productions fermières (plan de maîtrise sanitaire).

• Former aux risques et à la gestion de crise alimentaire. (hors PAC)

OS-I « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux »

animaux »	
Besoins nationaux	Besoins régionaux Nouvelle- Aquitaine
I.5 Améliorer l'information mise à disposition des consommateurs pour des choix éclairés	
• Améliorer les mesures pédagogiques et éducatives pour développer les bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge, alerter sur les comportements à risque, et recréer du lien entre production et consommation. (hors PAC)	
 Améliorer la transparence sur le fonctionnement de la chaîne de création de valeur et la formation des prix et des marges tout au long de chaîne. (hors PAC) 	
 Clarifier l'articulation des différentes valorisations des démarches d'amélioration de la qualité des produits (origine, nutritionnelles, sanitaires, empreinte environnementale, sociales, éthiques, etc.), officielles et privées. (hors PAC) 	
 Elargir et renforcer les modalités d'étiquetage de l'origine des produits alimentaires bruts et transformés, dans les différents circuits de distribution. (hors PAC) 	
Renforcer l'étiquetage nutritionnel simplifié Nutri-score. (hors PAC)	
 Améliorer la transparence des informations mises à disposition des consommateurs relatives aux modes de productions des denrées alimentaires, comme par exemple sur les conditions d'élevage. (hors PAC) 	
 S'appuyer sur les différents supports possibles pour clarifier l'information mise à disposition des consommateurs : étiquetage, affichage environnemental, campagnes d'information, outils numériques, actions pédagogiques, etc 	
 Faciliter le dialogue entre agriculteurs et citoyens, et veiller plus largement à l'acceptabilité sociale des projets d'entreprises ou de territoire en associant les différentes parties prenantes. 	









Un Réseau Régional Innovation (RRI)

Un RRI a été constitué en Nouvelle Aquitaine dès la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, en 2016. Ce réseau s'est donné pour objectif de renforcer les liens de tous les organismes impliqués dans la chaîne de production de l'innovation en agriculture et de créer un « écosystème » favorable à l'innovation. Animé par la Chambre régionale d'agriculture, il associe l'Etat et la Région à plusieurs organismes de Recherche Développement. Il a été à l'origine de projets de grande envergure tel que la réponse à l'appel à projet de Territoire de Grande Ambition (TIGA) géré par la Banque des Territoires, au titre du Programme d'Investissements d'Avenir. Cet appel à projets « Territoires d'innovation » vise à identifier, sélectionner et accompagner des projets qui incarnent une stratégie ambitieuse de transformation des territoires, associant les acteurs publics et privés, les populations et usagers, et les forces académiques et de recherche. Cela a donné lieu à la labellisation du projet VITIREV porté par la Région Nouvelle Aquitaine et associant des partenaires et des

Les 93 GIEE en Nouvelle-Aquitaine
Carte au 21 octobre 2019

Crower for West

Fill County of Particular of the Front Household and Front Household of Particular of the Front County of the Fro

territoires sur l'ensemble de la région afin de viser un « zéro pesticide » pour la filière viticole.

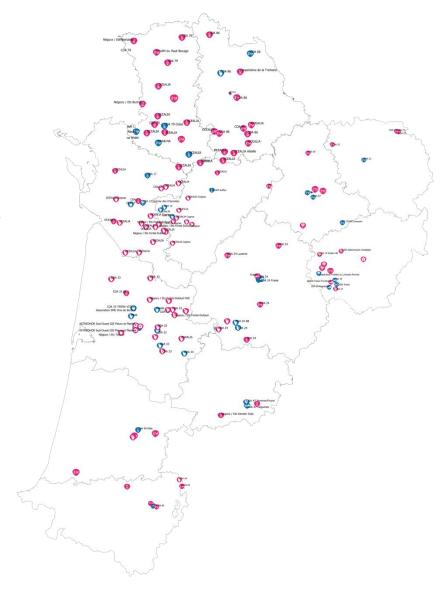
De nombreux collectifs

Le territoire néo aquitain est très dynamique en termes d'accompagnement de collectifs « innovants ». Nouvelle Aquitaine est la première région de France en nombre de collectifs.

118 GIEE (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental) ont été reconnus en Nouvelle-Aquitaine depuis l'existence de ce dispositif. Fin 2019, on compte plus de 500 GIEE reconnus en France, dont parmi eux, 93 GIEE en activité en Nouvelle-Aquitaine. Plus de 1 650 agriculteurs sont engagés dans un projet pluriannuel de modification de leurs pratiques, et accompagnés dans leurs travaux par de nombreuses structures : Chambres d'agriculture, FDCUMA, Coopératives, Instituts, Associations (CIVAM, FRAB NA...)



148 Groupes d'exploitations sont engagés dans la réduction des produits phytosanitaires au titre du programme Ecophyto. dont 45 groupes fermes DEPHY avec plus de 500 agriculteurs et 103 Groupes 30 000 avec 1284 agriculteurs en octobre 2019



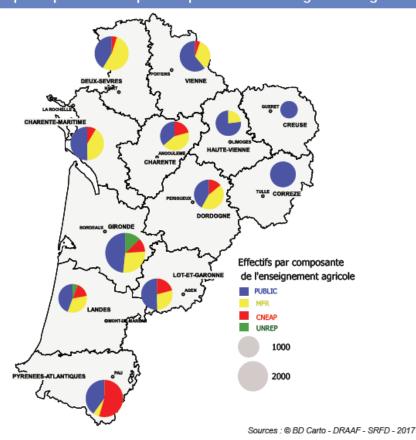
Nouvelle Aquitaine, 2ème région pour le nombre d'établissements et de jeunes en formation dans l'enseignement agricole

La région accueille 21 228 élèves (13% de l'effectif national) dont 45% dans le public, 52% de filles, 4 102 apprentis (12% de l'effectif national) 2 115 000 heures-stagiaires.

Le réseau comprend :

- 22 EPLEFPA regroupant 37 lycées, 13 CFA, 19 CFPPA, 33 exploitations, 5 ateliers technologiques.
- 75 établissements privés soit : 53 Maisons familiales et rurales, 19 lycées du CNEAP, 3 lycées de l'UNREP.
- 1 école d'ingénieur.

Répartition des effectifs de la formation initiale (voies scolaire et apprentissage) par département et par composante de l'enseignement agricole



Pour dynamiser le réseau des lycées agricoles de Nouvelle Aquitaine la Région a initié l'Agro Smart Campus : passerelle axée sur la diffusion des connaissances et des savoirs entre l'enseignement agricole, l'enseignement supérieur et la recherche. Cet outil doit structurer une relation entre ces différents organismes afin d'apporter aux enseignants et aux élèves des informations scientifiques et techniques en temps réel, complémentaires des programmes officiels. Il est basé sur la diffusion la plus large possible de connaissances, de résultats d'expérimentations, de transferts de savoirs, de résultats de partenariats et de collaboration. Cette expérimentation unique en France menée en partenariat entre la Région, la DRAAF, la Mission Agrobiosciences-INRA et Bordeaux Sciences Agro et l'ensemble des établissements d'enseignement agricole publics et privés évolue en fonction des apports et des attentes des structures partenaires.

De nombreux clusters thématiques

La région est forte de nombreux CLUSTERS thématiques rassemblant organismes de recherche et de développement et entreprises privées. Le dernier en date concerne le bio contrôle et a été lancé en juin 2019. D'autres structurent l'innovation dans les entreprises (cluster Machinisme, Cluster REXCAP pour la filière caprine, Cluster INNO VIN pour la filière vitivinicole ...).

Un pôle de compétitivité commun avec la région Occitanie est dédié à l'agriculture et l'agroalimentaire. Le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation fédère les acteurs privés et publics, agissant dans les filières de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-industries. Entreprises, investisseurs, organismes de recherche et de formation, collectivités et institutions locales s'appuient sur la dynamique associative et les services du Pôle pour générer des opportunités et concrétiser des projets collaboratifs, innovants et créateurs de valeur. Il compte 415 adhérents et a généré plus de 790 millions d'investissements en R&D.

INITIATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Un Appel à Projets pour le Partenariat Européen pour l'Innovation

Le PEI a fait l'objet d'un appel à projets en Nouvelle Aquitaine doté de 2,85 Millions d'€. Cet appel à projet a donné lieu à 23 dépôts de projets et 8 ont été labellisés fin 2018. Ces projets de nature très diverse impliquent agriculteurs et chercheurs sur des thématiques particulières d'élevage, de protection de l'environnement, d'innovation numérique, de réduction de l'impact du changement climatique, de filières innovantes. La procédure d'examen des projets a mobilisé le RRI pour une expertise technique et scientifique.

Un soutien à l'expérimentation pour la transition agricole

La Région Nouvelle Aquitaine alloue chaque année un soutien important à la recherche appliquée en agriculture, avec 1.5 Million d'€ en 2020 ; cet appui vise à soutenir l'expérimentation dans le cadre de la transition agricole avec comme objectifs :

- 1. Tendre vers la sortie des pesticides
- 2. Améliorer le bien-être et la bientraitance animale
- 3. Travailler à l'adaptation au changement climatique
- 4. Travailler à l'atténuation du changement climatique

Ces interventions accompagnent la politique de la région sur la transition dans le cadre de NEO TERRA.

Le projet VITIREV

Projet partenarial financé par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement d'avenir, qui vise à inventer en Nouvelle-Aquitaine, des territoires de dialogue et de co-construction qui mettent le viticulteur et le citoyen au centre de leur stratégie de développement et assure une fertilisation croisée avec le monde de la formation, les scientifiques ou les entreprises. Il s'agit d'accompagner une viticulture responsable ancrée dans son territoire et dans son histoire, une viticulture innovante engagée aussi bien dans la mutation de l'agriculture que dans la transition numérique. Il s'agit de construire des terroirs qui soient exemplaires dans toutes les dimensions du développement durable.

La part de l'innovation, du numérique y est très importante avec la mise en place d'un vitidata un outil unique régional pour pallier à la problématique des données hétérogènes et non exploitables sera créée. Elle couvrira des thématiques diverses comme l'IFT, la météorologie, l'observation des maladies, les rendements, les démarches environnementales, la biodiversité...

Forêt-Bois

Un écosystème R&D et un enseignement supérieur bien implanté :

- des établissements et des laboratoires de recherche publique de notoriété internationale représentant 200 chercheurs,
- 5 Pôles Universitaires : Bordeaux, Pau et Pays de l'Adour, Poitiers, La Rochelle, Limoges,
- des instituts technologiques spécialisés,
- des établissements de Formation et d'Enseignement Supérieur répondant à un grand nombre de besoins.
- un pôle d'innovation : le pôle xylofutur

Les principaux enjeux :

- Investir dans la R&D&I et le transfert de technologie en s'appuyant sur le pôle de compétitivité Xylofutur
- conforter l'innovation dans la filière autour notamment des enjeux liés à l'anticipation des risques en forêt (nématode du pin, incendies, tempêtes, dégâts de gibiers,...), l'usage du bois dans la construction, la chimie du bois
- Accélérer les programmes de R&D&I pour l'amélioration de la production et l'adaptation au changement climatique

Au niveau national les priorités de recherches de la filière ont été définies dans le « Plan Recherche Innovation 2025 Filière Forêt Bois » réalisé par ALLENVI, INRA, FCBA, IDF et CDC. Ce plan prévoit 3 priorités avec un total de 13 projets :

- accroître les performances du secteur par des approches systèmes ;
- développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bioéconomique en renforçant la compétitivité industrielle ;
- adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Appliquée au cas de la Nouvelle-Aquitaine, ces trois priorités sont pertinentes.

Concernant le volet sylvicole, les programmes de recherche doivent répondre aux interrogations des sylviculteurs sur la conduite de leurs peuplements dans différents domaines : adaptation essences/station, productivité, adaptation à la disponibilité en eau, prévention des risques naturels et sanitaires, préservation des sols.

Dans le contexte de changement climatique, un effort de recherche sera fait sur les pratiques sylvicoles permettant de limiter le déstockage du carbone dans les sols. Pour les essences de plantation, les programmes d'amélioration génétique seront renforcés ou engagés.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et d'innovation, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine a retenu 13 filières prioritaires du territoire dans le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation) dont le bois. Les pôles de compétitivité sont des leviers fondamentaux de cette politique.

Les entreprises de la filière, majoritairement des TPE et PME, disposent de moyens internes consacrés à la RD assez faibles, notamment en matière de ressources humaines et budgets dédiés, comparés à d'autres filières (chimie, aéronautique, biotechnologies, ...).

Le collectif et le partenariat valorisant la proximité territoriale doivent donc être renforcés par les clusters et les pôles de compétitivité. Ces derniers jouent un rôle, à la fois de catalyseur et d'animation, fondamental pour rapprocher les différents acteurs et in fine, faire qu'ils s'impliquent dans des démarches d'innovation. C'est l'effet «cluster» dont le collectif doit engendrer des retombées économiques à moyen et long terme sur la compétitivité individuelle des entreprises membres.

Identification des besoins :

OS-T « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

T.1 Améliorer le capital humain en agriculture et dans le domaine forestier

- Réduire les inégalités entre actifs agricoles et entre territoires : le niveau de formation des agriculteurs, des forestiers et de leurs salariés doit continuer d'augmenter et s'homogénéiser.
- Mettre l'accent sur le développement des compétences relatives au numérique, par le conseil et par la formation en assurant un accès le plus large possible.
- Mieux former les agriculteurs aux questions d'emploi et de gestion des compétences.
- Faciliter l'accès à la formation continue, tout particulièrement pour les salariés, y compris par l'eformation. (hors PAC)
- S'appuyer sur le système éducatif agricole pour diffuser les innovations auprès des nouveaux et futurs actifs agricoles et forestiers en formant les enseignants et en adaptant les programmes via le lancement d'un nouveau plan « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie ». (hors PAC)
- Mettre en place un suivi post-formation et post-conseil pour faciliter l'insertion professionnelle et l'intégration des nouvelles pratiques.
- Repérer, accompagner.et mettre en réseau les innovateurs de terrain Capitaliser et diffuser les expériences réussies Dans les outremers, renforcer l'offre locale de formations initiale et continue dans les secteurs agricole et forestier.

T.2 Mieux diffuser les connaissances

- Favoriser la réappropriation de la fonction de conseil par les agriculteurs et les forestiers, y compris en s'appuyant sur le numérique et les échanges entre pairs pour mieux capitaliser sur les pionniers et ainsi favoriser le passage à l'échelle supérieure des innovations et expériences réussies.
- Soutenir les démarches collectives et favoriser l'innovation interactive et les réseaux.
- Favoriser le développement du conseil stratégique, avec une vision globale de l'exploitation et de l'intégration du projet d'exploitation dans son territoire (contexte économique, pédo-climatique, environnemental; dynamique collective, de filière, etc...).
- Soutenir le conseil agricole favorisant des systèmes de production durables et adaptés aux besoins locaux et accompagnant les agriculteurs dans des démarches stratégiques.
- Atteindre davantage d'agriculteurs et de salariés via le conseil, notamment ceux qui se trouvent dans des territoires isolés ou enclavés.
- Veiller à s'insérer dans les écosystèmes européens d'innovation en renforçant l'incitation et
- Accompagner et former les professionnels du monde agricole et les citoyens pour sécuriser la transition agro-écologique en diversifiant au maximum les voies et support de formation.
- Accroître la lisibilité et la complémentarité des instruments régionaux, nationaux et européens de soutien à la recherche & innovation dans le secteur agricole, forestier et alimentaire et les secteurs connexes apporteurs d'innovations.
- Veiller à la bonne articulation des actions des différents acteurs du continuum recherchedéveloppement-innovation-transfert et formation afin d'en renforcer l'efficacité. (hors PAC)
- Accompagner l'évolution des métiers d'accompagnateur, de conseiller et d'animateur
- Veiller à la pluralité des réseaux de conseil.
- Favoriser les démonstrations/échanges entre agriculteurs/territoires/réseaux en créant des réseaux de démonstration.
- Dans les outremers, renforcer les services de conseil individualisé auprès des agriculteurs, leur maillage territorial et leur adaptation au contexte et aux cultures locaux, notamment en pérennisant les postes de conseillers terrain.
- Notamment pour les outremers, mieux identifier les besoins spécifiques en matière de R&D des différentes filières et coopérer avec les pays-tiers voisins qui partagent des contextes agricoles et forestiers similaires.

OS-I « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux »

Besoins nationaux

Besoins régionaux Nouvelle-Aquitaine

T.3 Favoriser des innovations répondant aux attentes de la société et créant de la valeur

- Inciter, accompagner et valoriser les changements de pratiques agricoles et la prise de risque des exploitants agricoles dans les changements systémiques pour répondre aux attentes sociétales.
- Accompagner la diversification et la création de chaînes de valeur permettant d'offrir un débouché et une rémunération aux agriculteurs et aux forestiers.
- Mieux intégrer la question agricole et forestière dans les projets de territoire et s'appuyer sur les collectivités pour structurer des débouchés locaux.
- Inciter au développement de nouveaux « modèles multi performants » pour les entreprises, filières et territoires, de l'amont à l'aval.
- Accompagner les innovations « frugales », notamment agronomiques (low-techs, économes en énergie, ...) et contribuant à l'autonomie et la résilience des exploitations.
- Développer les outils de dialogue entre agriculteurs et consommateurs.

T.4 Renforcer le déploiement des outils numériques pour garantir la double performance (économique et environnementale) des filières*

- Permettre l'utilisation des outils numériques sur tout le territoire, y compris dans les parcelles agricoles et forestières (besoin d'accès au réseau). (hors PAC)
- Favoriser le développement d'entreprises innovantes de services numériques pour l'agriculture.
- Favoriser le développement du numérique en aidant l'investissement individuel et collectif en matériel et en compétences, notamment le développement d'infrastructures permettant la valorisation des données et le développement de solutions digitales en lien avec les défis de l'agroécologie*
- Sécuriser au maximum les agriculteurs dans leurs usages du numérique et des agroéquipements connectés vis-à-vis de la protection et la maîtrise d'usage de leurs données. (hors PAC)







^{*} Ajout de la Région Nouvelle-Aquitaine au diagnostic national